

Université Abderrahmane MIRA-Bejaia



Faculté des Sciences Economiques, des Sciences Commerciales et des

Sciences de Gestion

Département des sciences de Gestion

Mémoire de fin de cycle

En vue d'obtention du Diplôme de Master en Sciences de gestion

Option : Entrepreneuriat

Thème :

**Etude de la faisabilité et de la rentabilité
D'un projet d'investissement : cas de la BADR, agence 366**

Présenté par :

OUZANE Cylia

HAMIDOUCHE Rosa

Encadré par :

Dr. MEKELAT.kh

Année: 2023/2024

REMERCIEMENT

Nous remercions le dieu de nous avoir donné la force, la volonté et le courage de réaliser ce modeste travail.

*Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à **Mme Meklat**, notre encadreur, pour son soutien indéfectible, sa patience et ses précieux conseils tout au long de ce projet. Son expertise et son dévouement ont été des sources d'inspiration et ont grandement contribué à la réalisation de ce travail.*

*Nous remercions la direction de l'Agence **BADR 366 AOKAS** pour leur accueil cordial et l'opportunité de formation et de découverte du secteur bancaire. En particulier, **Monsieur khoufeche hamidouche**, dont l'encadrement, les conseils avisés et le soutien constant ont été essentiels tout au long de notre stage.*

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

DEDICACES

Tout d'abord, je tiens à remercier DIEU de me donner la force et le courage de mener a bien ce modeste travail.

Je tiens à dédier ce travail a :

A ma chère mere hadda

A mon cher père Abdellah

Aucun mot, aussi signifant soit-il ne saurait exprimer le degré d'affection, de gratitudes, de respect et de reconnaissance qui j'éprouve pour vous. Votre présence a mes cotes ma toujours apporte confiance et réconfort. Vous naves cesse de me soutenir et de m'encourager durant toutes les années de mes études, toujours présent a mes cotes pour me consoler quand il fallait et vos conseils ont toujours guidé mes pas vers la réussite.

A ma très chère sœur Naoual

A mes frère Massinissa, Yasser

A mes meilleurs amis(es) : Rosa, Rana, Ahlam, Houda

A tous mes cousins et cousines

A mes chère tantes

A ma chère binôme Rosa et ça famille

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin a l'élaboration de ce travail.

Cylia

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents qui ont sacrifiés leur vie pour construire la mienne et qui ont suivi mon parcours pas à pas. Je sais l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour les remercier profondément.

A mon cher frère : NACER

A mes très chères sœurs : Linda, Souhila, Wissam

A mon fiancé et sa famille

A mon cher binôme : Cylia et sa famille

Enfin à toute personne qui a contribué de près ou de loin pour la célébration de ce présent travail.

Rosa



SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

INTRODUCTION GENERALE.....1

CHAPITRE I : LES NOTION DE BASE SUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Section01 : généralité sur les projets d'investissement.....3

Section02 : le financement des projets d'investissement.....13

CHAPITRE II : LE MONTAGE DUN DOSSIER DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Section01 : le processus de demande d'un crédit d'investissement.....24

Section02 : évaluation de la rentabilité d'un projet d'investissement.....31

**CHAPITRE III : ETUDE DE LA FAISABILITE ET DE LA RENTABILITE DUN
PROJET D'INVESTISSEMENT : CAS DE LA BADR ; AGENCE 366 AOKAS**

Section01 : présentation de la banque BADR Bejaia.....42

Section02 : étude de la faisabilité d'un projet d'investissement de la réalisation d'un abattoir
industriel de viande blanche.....57

Section03 : étude de la rentabilité d'un projet d'investissement.....61

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

TABLES DES MATIERES

ANNEXES

LISTE DES ABREVIATIONS

ANESJ : Agence national de soutien à l'emploi des jeunes

ANADE : Agence national d'appui et de développement de l'entreprenariat

ANGEM : Agence national de gestion du micro crédit

ANDI : Agence national de développement de l'invisseettissement

BADR : Banque de l'agriculture et développement rural

BFR : Besoin en fonds roulement

Δ BFR : variation de besoin en fonds roulement

CA : Chiffre d'affaires

CAF : Capacite d'autofinancement

CF : Cash flows

CNAC : La caisse national d'assurance-crédit

CR : Compte de résultat

CMT : Crédits a moyen terme

CLT : Crédits a longe terme

DR : Délais de récupération

DRI : Délais de récupération de l'investissement

I : Capital investi

IP : Indice de profitabilité

T : Taux

TCR : Tableau de compte de résultat

TRI : Taux de rentabilité interne

TFT : Tableau de flux net de trésorerie

VAN : Valeur actuelle nette

VNC : Valeur nette comptable

VRI : Valeur résiduelle des investissements

LISTE DES TABLEAUX

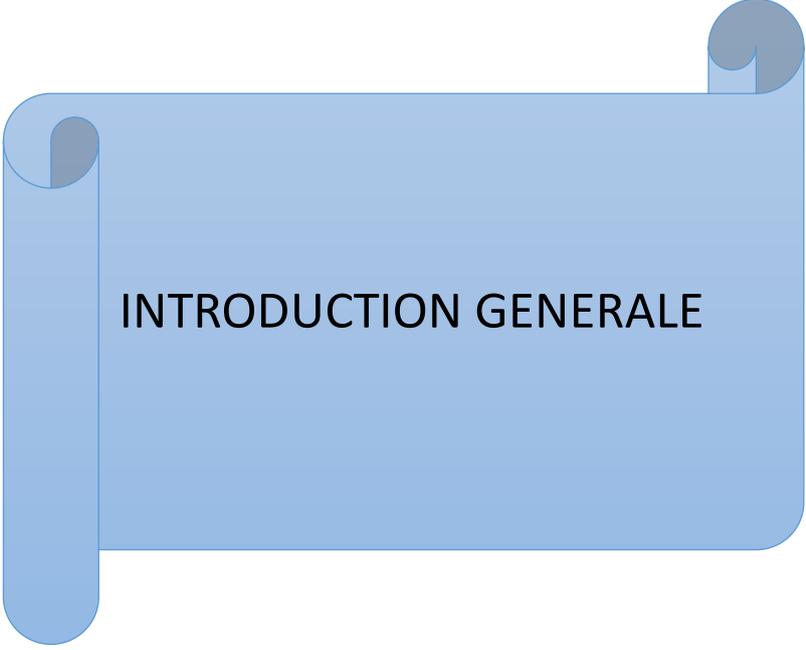
LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1 : Le tableau d'amortissement dégressif.....	12
Tableau N° 2 : Elaboration de l'échéance d'investissement.....	34
Tableau N° 3 : Présentation d'une échéance des amortissement.....	34
Tableau N°4 : Présentation du BFR et savations.....	35
Tableau N°5 : Elaboration des comptes de résultat annuel.....	36
Tableau N°6 : Elaboration de tableau d'emplois et ressource.....	37
Tableau N°7 : Elaboration des flux nets de trésorier.....	38
Tableau N°8 : Synthèse des activités de la BADR dans son rempoissonnement stratégique...43	
Tableau N°9 : Tableau de l'investissement.....	60
Tableau N° 10 : Tableau d'amortissement.....	61
Tableau N° 11 : Bilan d'ouverture.....	62
Tableau N° 12 : Calcule de la CAF.....	63
Tableau N° 13 : Tableau d'emplois et ressource.....	63
Tableau N° 14 : Tableau des propositions de TRI.....	65
Tableau N° 15 : Structure de l'investissement.....	66
Tableau N°16 : Structure de financement.....	67
Tableau N°17 : Tableau d'amortissement de crédit bancaire.....	67
Tableau N° 18 : Tableau des amortissements du prêt non rémunère financement triangulaire.	68

LISTE DES FIGURES

LISTE DES FIGURES

Figure N° 1 : Classification des investissements selon leur nature.....	5
Figure N° 2 : Les types de l'investissement.....	7
Figure N° 3 : Les caractéristiques de l'investissement.....	9
SchemaN°1 : organigramme générale de la BADR.....	44
Schéma N° 2 : Organigramme de l'agence AKOAS (ALE 366).....	45



INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Les autorités d'un pays se concentrent principalement sur la croissance et l'expansion économique aujourd'hui. Ces efforts reflètent l'importance accordée à la survie, à l'efficacité, aux résultats et à la rentabilité des entreprises ainsi, les entreprises cherchent continuellement à maximiser leurs profits dans un environnement concurrentiel en lançant divers projets d'investissement pour atteindre leurs objectifs. En gros, l'investissement consiste à utiliser les ressources financières actuelles de l'entreprise pour générer des bénéfices futurs.

L'investissement joue un rôle crucial dans le développement d'une entreprise. Il consiste à allouer des ressources financières à une entreprise dans le but de soutenir sa croissance, son développement et sa rentabilité. Le projet d'investissement est considéré comme l'un des éléments les plus importants qui contribuent à faire budget la voie de développement il est donc nécessaire de procéder à une sélection efficace des opportunités d'investissement de manière à conduire à la réalisation des objectifs prévus. Pour faire face à ce problème, les entreprises et les institutions ont recours des études de faisabilité et rentabilité des projets d'investissement et à de mécanisme de mise en œuvre, qui sont considérées comme l'une des méthodes importantes par lesquelles, elles peuvent attendre de bonne décision d'investissement.

L'évaluation d'un projet d'investissement implique une analyse approfondie de plusieurs aspects clés, tels que la rentabilité, la faisabilité. Cette évaluation rigoureuse est essentielle pour prendre des décisions éclairées en matière d'allocation de ressources et de financement.

Les institutions financières telles que la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) de Bejaia jouent un rôle crucial dans le processus d'investissement, en fournissant des financements, des conseils et des services spécialisés pour soutenir la réalisation de projet d'investissement promoteurs.

Après avoir les bases sur l'importance de l'investissement et de l'évaluation des projets d'investissement, il est crucial de se concentrer sur le projet spécifique en question. Dans le cas présent, le projet sous étude est porté par un promoteur et est destiné à être réalisé à l'agence nationale soutien à l'emploi de jeunes NESDA, dans le cadre du soutien financier et technique de la banque de l'agriculture et du développement rural. Il est important de préciser le rôle que la BADR jouera dans la réalisation de ce projet, en fournissant un soutien financier, des conseils et des services spécialisés pour garantir sa réussite. La collaboration entre le promoteur du projet,

Introduction Générale

NASEDA et la BADR sera essentielle pour mener à bien toutes les étapes, de la planification à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'investissement.

Ainsi, les étapes devant être empruntées par le banquier pour toute étude de dossier D'investissement sont à l'ordre de deux : une première intitulée l'étude de la viabilité du projet, une deuxième dénommée : étude de la rentabilité du projet.

Dans ce contexte, le but de notre étude consiste à répondre à la question principale suivant :

Comment se déroule le processus d'évaluation de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet au sein de la banque BADR ?

A cet effet, nous tentons d'apporter des éléments de réponse à un certain nombre de question secondaires :

- Comment s'effectue le montage d'un dossier de crédit dans le cadre du dispositif NASEDA ?
- Quelles sont les différentes méthodes d'évaluation de la rentabilité d'un projet d'investissement ?

Ces questionnements nous permettent de formuler l'hypothèse d'étude à vérifier :

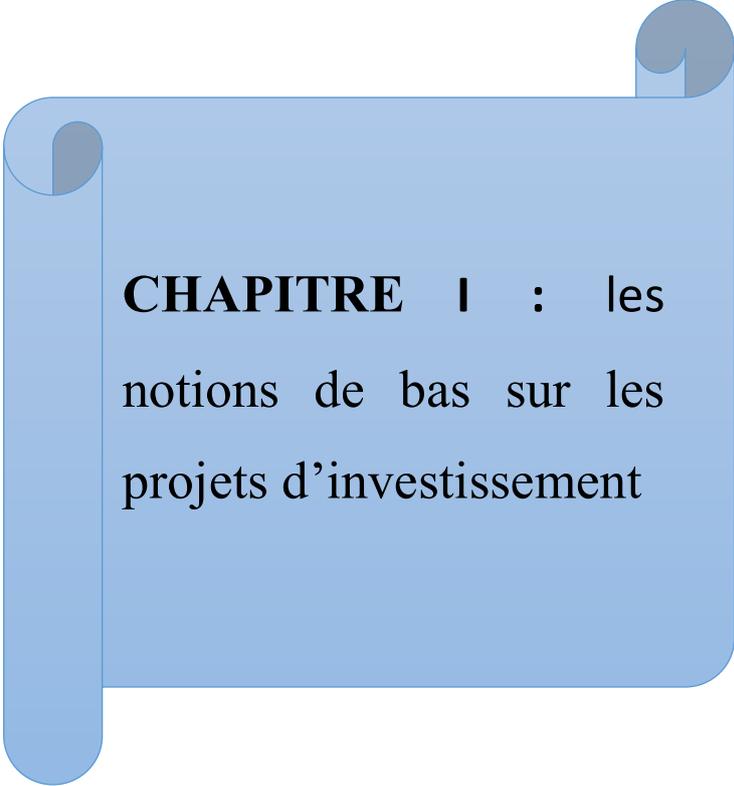
- le projet d'investissement porte par le promoteur et soutenu par NASEDA et la BADR est viable et rentable.

Notre travail sera, ainsi scindé en trois chapitres :

Le premier chapitre sera consacré pour les notions de base sur les projets d'investissement.

Le deuxième chapitre va traiter sur le montage d'un dossier d'un crédit d'investissement.

Et enfin le troisième chapitre, sera consacré à l'étude d'un cas pratique sur un dossier de crédit d'investissement dans le cadre du dispositif ANADE, au niveau de la banque BADR. Le cas pratique permet de mettre en exergue les différents éléments que le banquier doit être en mesure de comprendre et d'appliquer dans la réalisation de son étude.



CHAPITRE I : les
notions de base sur les
projets d'investissement

Chapitre I : les notions de base sur les projets d'investissement

On considère que la décision d'investissement est la plus cruciale pour assurer la durabilité de l'entreprise. Il est crucial de souligner cette importance non seulement en raison de son impact sur la valeur de l'entreprise, mais également en raison de son impact sur l'avenir de celle-ci. Dans ce chapitre, nous allons tenter de mettre en évidence les divers concepts liés à l'analyse d'un projet d'investissement pour atteindre cet objectif, nous avons divisé ce chapitre en deux parties. La première traite de généralités sur les projets d'investissement, la seconde partie sur le financement des projets d'investissement.

SECTION01 : généralités sur les projets d'investissement

Avant de commencer à analyser quoi que soit, il est important de bien comprendre les différents concepts liés à cette étude.

1.1 Définition d'investissement

On admet généralement que l'investissement est un engagement de capital qui provoque une notification des flux de trésorerie dont la durée excède celle de l'exercice comptable.

L'investissement peut être défini comme l'action d'allouer des ressources financières dans le but de générer des revenus futurs ou d'obtenir un rendement sur le long terme. Cela peut inclure l'achat d'actifs physiques tels que des biens immobiliers ou des équipements, ainsi que des investissements financiers tels que des actions ou des obligations. Il recouvre plusieurs notions qui peuvent être différentes suivant le point de vue adopté. Dans ce qui suit, nous allons définir l'investissement selon trois différentes :

1.1.1. Selon les économistes

Les économistes définissent conceptuellement l'investissement comme l'échange d'une satisfaction immédiate et certaine, à laquelle on renonce, contre une espérance que l'on acquiert et dont le bien investi est le support. Ils marquent ainsi la double caractéristique de l'investissement : l'échange d'une certitude contre une espérance et sa dimension intertemporelle¹

1.1.2. Selon les comptables

L'investissement se définit par une dépense amortissable qui augmente le patrimoine de l'entreprise (actif du bilan comptable)

¹Jacky.köehl. « Les choix d'investissement », ED Dunod, Paris 2003, p11

Chapitre1 : les notions de base sur les projets d'investissement

1.1.3. Selon les financières

Un investissement pourra être défini comme un investissement durable qui vise à générer des flux financiers positifs à long terme²

1.2. Typologie des investissements

« Il est difficile de classer les investissements par type du fait que la problématique de l'investissement n'est pas la même selon les secteurs, la taille, la structure de l'entreprise, la nature et la durée de vie attendue des projets »³

1.2.1. Par leur nature

En peut distinguer trois formes d'investissement

Les investissements corporels (biens physique) ;

Les investissements incorporels (recherche publicité brevet...) ;

Les investissements financiers (actions, droits de propriété) ;

1.2.1.1. Les investissements corporels

Les achats de biens meubles et immeubles : terrains, bâtiments, usines, machines...

1.2.1.2. Les investissements incorporels

Les achats qui augmentent la valeur du patrimoine de l'entreprise, mais qui ne sont pas palpables (contrairement aux investissements corporels), comme les brevets, licences, fonds de commerce...

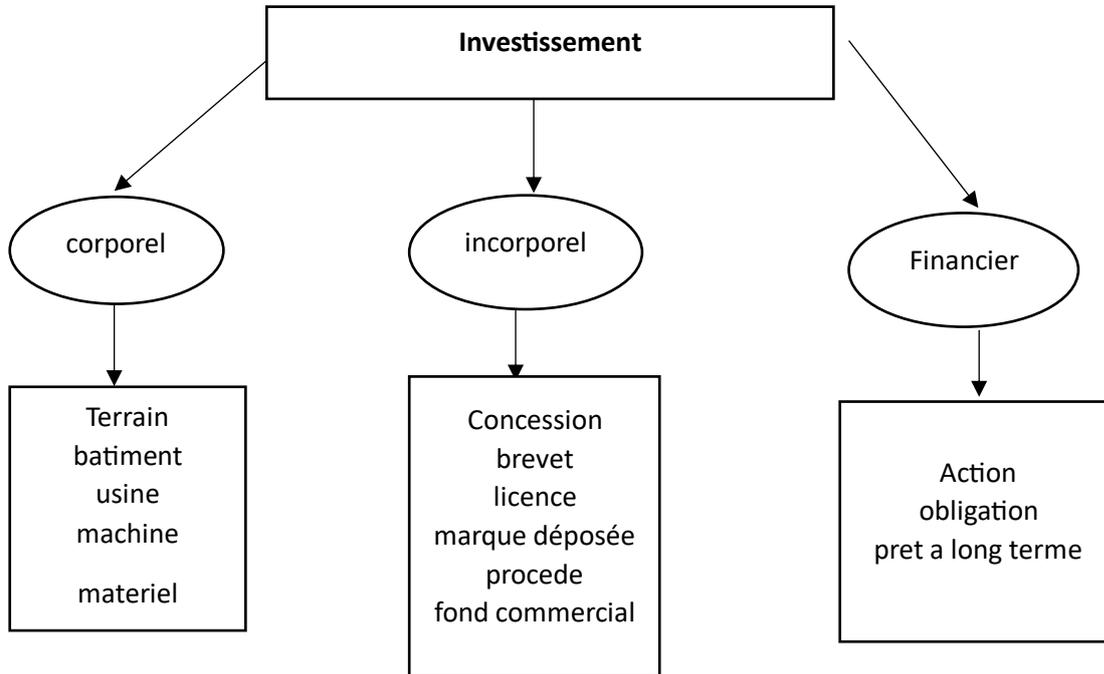
1.2.1.3. les investissements financiers

Les achats d'actions, d'obligations, qui augmentent le patrimoine financier de l'entreprise.

² Jacky.köehl. Op-ct, p12

³ BANCAL. F, RICHARD. A, « le choix de l'investissement, Edition Economie, Paris ,2002, p21.

Figures N°01 : Classification des investissements selon leur nature



Source : TAVERDET-POPILEK Nathalie « guide du choix d'investissement » Édition du choix d'organisation, Paris, 2006, P04

1.2.2. Par leur objectif

Investissement de renouvellement ou de remplacement : pour maintenir la capacité de l'entreprise. De tels investissements apparaissent pendant la période d'exploitation de l'investissement principal.

1.2.2.1. De productivité

Pour diminuer le coût de production à production constante. Cet objectif est atteint grâce à la modernisation des équipements ou à l'amélioration des techniques. de croissance de capacité ou d'expansion : pour augmenter le potentiel productif de l'entreprise. Il s'agit de se doter de moyens supplémentaires.

1.2.2.2. de remplacement

Ces investissements de renouvellement visent à maintenir le potentiel des entreprises en termes de capacité de production tout en maîtrisant les coûts de production.

1.2.2.3. Stratégiques

Pour assurer le devenir de l'entreprise. Celle-ci après avoir analysé ses points forts et ses points faibles relativement à ses concurrents, fixe un cap et s'interroge sur les moyens à mettre en

Chapitre1 : les notions de base sur les projets d'investissement

œuvre pour l'atteindre de tels investissements de long terme considérés comme stratégiques sont offensifs ou défensifs.

1.2.2.4. de capacité

Les investissements en capacité ou en expansion liés à la croissance de l'entreprise visent à augmenter la production et la commercialisation des produits existants, ou à permettre une diversification de ses activités.

1.2.3. Par leur durée

On distingue trois (3) types d'investissement en fonction de leur durée :

1.2.3.1. Les investissements à court terme

Ce type d'investissement est caractérisé par une durée de vie inférieure à une année. Il dépend évidemment de l'investissement lui-même est-ce qu'il souhaite récupérer son investissement rapidement ou est-ce qu'il est prêt à patienter quelques années avant de le récupérer.

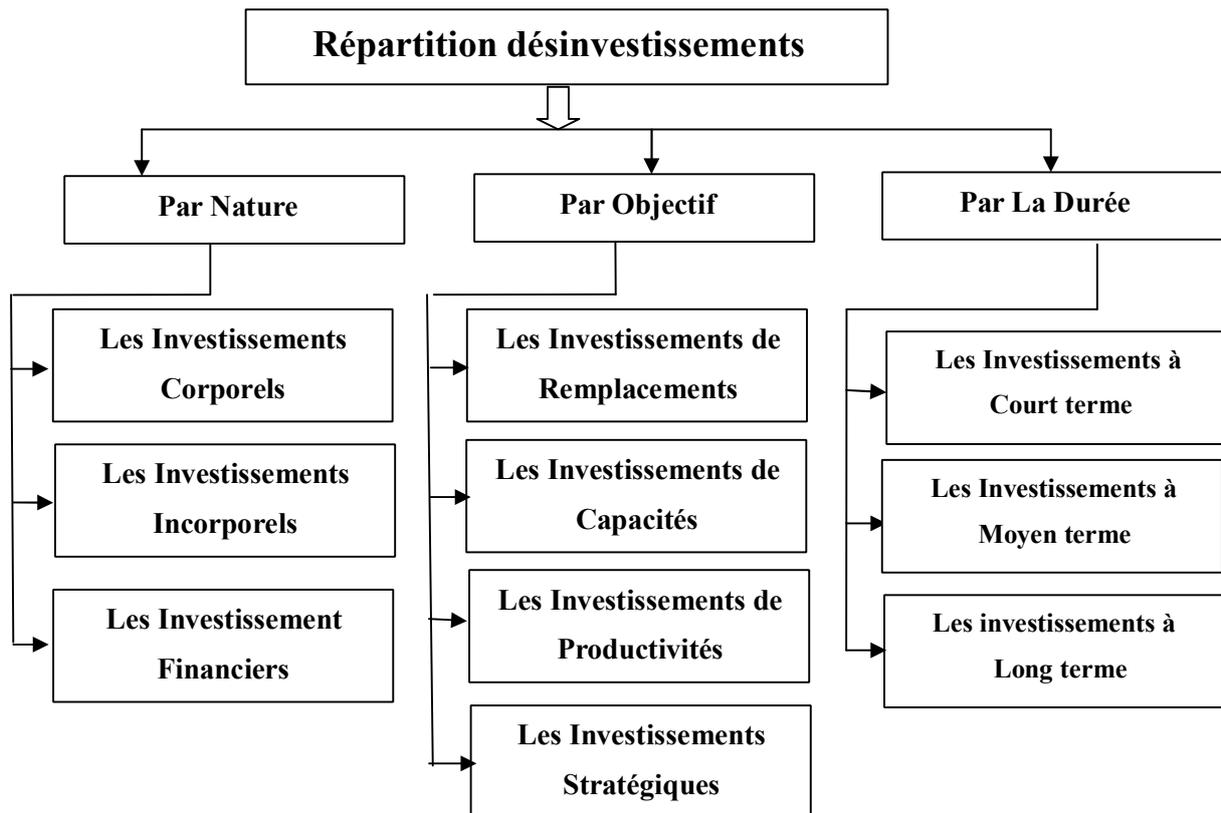
1.2.3.2. Les investissements à moyen terme

Ce sont des investissements dont la durée de vie se situe entre 2 et 7 ans. Ils concernent des équipements légers, tels que les moyens de transport.

1.2.3.3. Les investissements à long terme

Ces projets ont une durée prolongée, allant de sept (7 ans) à plus. Il devient extrêmement complexe de déterminer la durée de vie de ce genre d'investissements, car plus on s'éloigne dans le temps, plus la prévision devient incertaine. Cette durée de vie est applicable aux investissements importants.

Figures N°01: les type de l'investissement



Source : établie par nous-même à partir de conso. P.et HENICI F. « gestion de l'entreprise », 10eme Edition, DUNOD, paris, 2002

1.3. Définitions d'un projet d'investissement

Un projet d'investissement est une initiative visant à allouer des ressources financières dans le but de générer des bénéfices futurs.

Selon **houdayer. R** « un projet d'investissement représente l'acquisition d'une immobilisation permettant de réaliser ou de développer une activité (ou un objectif donne). Dans son aspect commun, il correspond à une dépense immédiate dont on attend des avantages futurs »⁴

1.3.1. Les objectifs d'un projet d'investissement

On peut classer les objectifs d'un projet d'investissement en deux catégories, à savoir :

⁴ houdayer.r. « évaluation financières des projet » Edition, paris 1999.p13

Chapitre1 : les notions de base sur les projets d'investissement

1.3.1.1.les objectifs stratégiques

Il s'agit d'un ensemble d'objectifs souvent abordés dans ce domaine de la stratégie. Il peut s'agir d'un objet d'expansion, de modernisation, d'autonomie... etc. La direction générale de l'entreprise prendra en compte tous ces objectifs. Grâce à la coordination et au classement par priorités de ces objectifs, il sera possible de définir la stratégie concernant l'investissement⁵

1.3.1.2. Objectifs opérationnels

Nous présentons l'ensemble des objectifs :

1. objectif de cout : le but de nombreux projets d'investissement est de mettre en place une politique de couts, car la maîtrise de la politique de couts permet d'influencer les prix.

2. Objectif de délais : le principal objectif de nombreux projets est de répondre rapidement à une demande récente afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel.

3. objectif de qualité : afin de se confronter à la concurrence dans un contexte en constante évaluation, les dirigeants et les investisseurs doivent garantir un niveau de qualité qui répond aux besoins et aux attentes des clients.

1.3.2.les caractéristiques d'un projet d'investissement

1.3.2.1. Le capital investi(I)

Le capital investi correspond à la « dépense » que l'entreprise doit assumer afin de concrétiser le projet. En cas d'augmentation du chiffre d'affaires, le projet entraînera également une augmentation du BFRE qui se maintiendra tout au long de l'exploitation du projet. Il est logique de considérer le montant correspondant à cette augmentation restant immobilisé pendant la durée du projet comme étant un réinvestissement principal. La somme immobilisée sera récupérée à la fin de la période prévue, mais avec une valeur réduite en raison de l'actualisation, ce qui aura un effet sur la rentabilité du projet⁶

1.3.2.2. La valeur résiduelle

La valeur résiduelle est toujours exempte d'impôts. C'est la valeur probable de revente des biens immobiliers inclus dans le projet. La valeur résiduelle est un flux d'entrée de fonds qu'il serait judicieux de considérer comme un flux net de trésorerie.

⁵ Mémoire fin de cycle « évaluation d'un projet d'investissement cas pratique CEVITAL » I. HAMMOU ; K. NASSIM ; 2020-2021.

⁶ J. DELAHAYE.F. DELAHAYE, finance d'entreprise, 2ème Édition, Dunod, Paris, 2009, p283

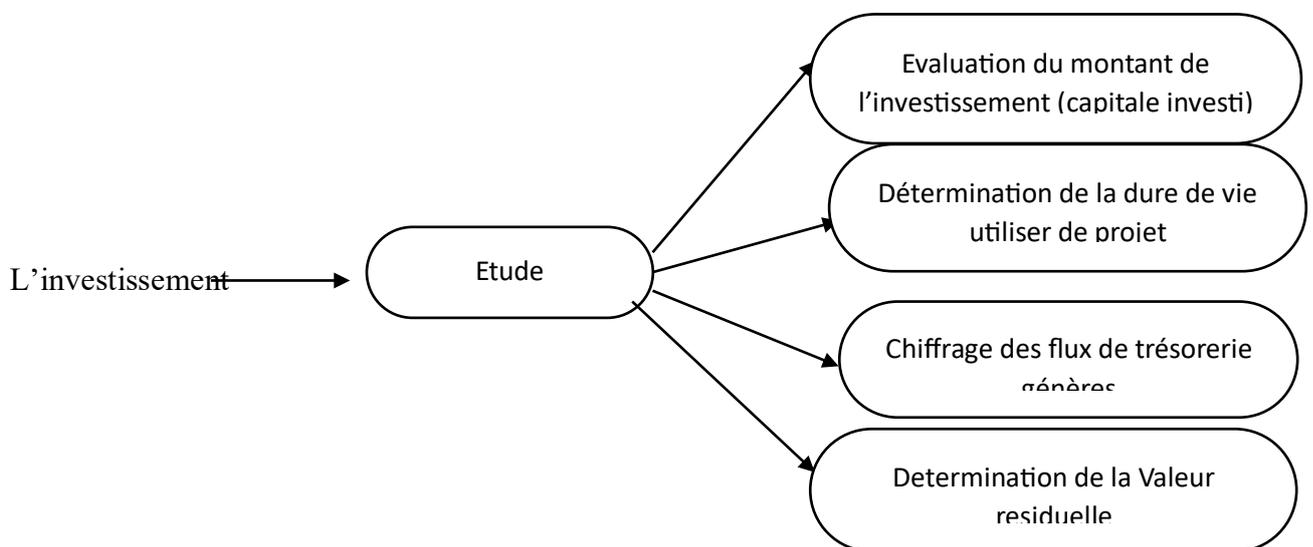
1.3.2.3. la durée de vie du projet

En théorie, il serait nécessaire de prendre en compte la durée de vie économique du projet. Cependant, cela est difficile à prévoir et souvent trop long pour être pris en compte. La durée d'amortissement peut être prise en compte, à condition qu'elle ne soit pas elle-même trop longue. Effectivement, il est nécessaire de déterminer une période permettant de réaliser des prévisions significatives, même si les calculs doivent prendre en compte la valeur résiduelle de l'investissement à la fin de cette période⁷

1.3.2.4. les flux nets de trésorerie (cash flows)

Le cash-flow est une mesure utilisée pour évaluer le flux net de trésorerie d'une entreprise. Lorsque le flux de trésorerie est positif, la société a la possibilité de rembourser ses dettes, de verser des dividendes ou de placer cet argent. En revanche, lorsque le flux de trésorerie est négatif, les comptes sont en état de déficit, ce qui oblige le dirigeant à réinvestir de l'argent dans la société ou à supprimer les charges superflues.

Figures N°02: les caractéristiques de l'investissement



Source : J. MARGUERIM, G. AUSSET, « choix des investissements », P50.

⁷ J. DELAHAYE.F. DELAHAYE op-cit. p 284

1.3.3. Les risques d'un projet d'investissement

Les risques d'un projet d'investissement sont les différents dangers potentiels qui peuvent compromettre la réussite et la rentabilité de l'investissement. Ces risques peuvent inclure des facteurs économiques, des fluctuations du marché, des changements réglementaires, des problèmes de gestion, des risques technologiques et des risques opérationnels. Il est crucial de les identifier et de les évaluer afin de prendre des mesures pour les minimiser et augmenter les chances de succès de l'investissement.

1.3.3.1. Typologies des risques d'un projet d'investissement

Lors de l'évaluation d'un projet d'investissement, les risques encourus sont différents selon que l'on en est en phase d'élaboration ou d'exécution.

a. Risque encourus en phase d'élaboration d'un projet

Pendant cette phase le chef de projet et son équipe travaillent ensemble pour déterminer les tâches à accomplir et les ressources nécessaires pour les réaliser. Il est essentiel de prendre en compte les facteurs internes et externes au projet qui peuvent influencer ce travail.

Trois risques sont en cours d'élaboration, à savoir :

a.1. Imprécision des tâches

Lors des études préliminaires, l'imprécision des tâches fait référence à l'incertitude ou au manque de précision concernant certaines caractéristiques fondamentales des tâches à accomplir. Cela peut être dû à plusieurs raisons, telles que l'existence de tâches futures dont le contenu exact dépend des décisions à prendre dans le cadre de tâches antérieures qui n'ont pas encore été exécutées. De plus, il peut y avoir plusieurs scénarios techniques possibles entre lesquels l'analyse hésite à trancher.

Enfin, l'absence de connaissances ou d'expériences antérieures peut également contribuer à cette imprécision. Il est important de prendre en compte ces facteurs et d'être prêt à faire face à l'imprécision lors de la planification et de l'exécution des tâches.

a.2. Incohérence des cahiers de charges d'un projet

Dans les cahiers de charges, nous définissons les objectifs principaux ainsi que les moyens qui y sont liés. En d'autres termes, il n'y a aucune garantie de cohérence entre les objectifs et les moyens qui ne peuvent que s'élaborer à travers un processus itératif entre les différentes parties impliquées dans un projet. Il est évident que les bailleurs de fonds d'un projet sont tentés d'utiliser leur position pour restreindre les ressources par rapport aux objectifs fixes. En

revanche, les responsables de la réalisation des tâches souhaitent conserver une marge de manœuvre afin de se protéger contre toute éventuelle difficulté et de respecter des engagements pour lesquels ils seront jugés.

a.3.Manque de maîtrise du processus de suivis de projet

Le manque de maîtrise du processus de suivi de projet peut poser de nombreux problèmes. Cela peut entraîner des retards, des dépassements de budget et une mauvaise gestion des ressources.

b. Risque encourus en phase d'exécution d'un projet

Lors de la mise en œuvre d'un projet, il est possible que des événements défavorables se produisent et entravent la réalisation des objectifs fixés à l'avance. Il existe des risques tels que la détection tardive, le diagnostic erroné et les reposes inappropriées.

b.1.Risque de détection tardive

Les sources de ce genre de risque sont les suivantes :

L'information extérieure concernant l'environnement technologique et économique est relativement accessible mais souvent coûteuse. Il est relativement accessible mais souvent coûteuse. Il est rare que les informations internes soient disponibles, mais rarement sous la forme appropriée, le support approprié et au bon endroit.

B.2.Risque de diagnostic erroné

En peut avoir une surestimation ou une sous-estimation du problème après avoir analysé les informations, mais très souvent, l'erreur de diagnostic se concentre sur l'interprétation des faits. Il est clair qu'un diagnostic incorrect a toutes les probabilités d'entraîner une réponse inadaptée, mais un diagnostic correct ne nécessite pas forcément des réponses adéquates.

1. 3.4. La notion d'amortissement

L'amortissement est une méthode utilisée en comptabilité pour répartir le coût d'un actif sur sa durée de vie. Cela permet de mieux refléter la valeur de l'actif au fil du temps et de planifier les dépenses de manière plus précise. En utilisant des méthodes telles que l'amortissement linéaire ou dégressif, les entreprises peuvent répartir le coût de manière équitable ou attribuer une plus grande partie du coût aux premières années.

Chapitre 1 : les notions de base sur les projets d'investissement

1.3.4.1. L'amortissement linéaire

La méthode d'amortissement linéaire implique de répartir de manière équitable la charge d'investissement et le montant de l'investissement, ce qui entraîne une annuité d'amortissement égale à $(1/N)$. Il suffit de calculer le taux en utilisant le rapport $(100/N)$ ⁸

L'annuité d'amortissement linéaire se calcule⁹

Annuité = valeur d'acquisitions - valeur résiduelle / durée d'utilité de l'investissement

1.3.4.2. L'amortissement dégressif

L'amortissement dégressif fait référence à l'une des deux techniques d'amortissement d'un bien qui permet à une entreprise de répartir, de manière comptable, le coût d'achat sur la durée d'utilisation du bien. À la différence de l'amortissement linéaire qui implique de déduire une annuité constante sur tous les exercices de la durée d'amortissement du bien, l'amortissement dégressif permet de voir une dépréciation plus rapide du bien au cours des premières années. Principalement, les biens d'équipement sont éligibles à l'amortissement dégressif¹⁰

Tableau N°01 : le tableau d'amortissement dégressif

En multipliant le taux d'amortissement linéaire par l'un des coefficients indiqués dans le tableau ci-dessous on obtient le taux d'amortissement dégressif :

Durée normale de l'utilisation	Coefficient fiscale
3 à 4 ans	1,5
5 à 6 ans	2
Au-delà de 6 ans	2,5

Source : guide fiscal et comptable des amortissements, direction générale des impôts

⁸ R. HOUDAYER, « évaluation financière des projets » Ed. Economica, Paris, 1999. p46-47

⁹ A. BOUGHABA « analyse et évaluation de projet », Ed BERTI, Paris, 1998. P26

¹⁰ <https://www.journal-du-net.fr>

Section02 : Le financement des projets d'investissement

La sélection du financement de projet est une étape essentielle pour concrétiser toute initiative commerciale ou patrimoniale, que ce soit par le biais de financement externe, de capital risque ou de subventions. Le choix d'un mode de financement approprié peut déterminer le succès ou l'échec d'un projet. Il est crucial de planifier, dévaluer de manière précise les coûts et les risques, ainsi que de gérer efficacement les ressources afin de garantir le succès du financement d'un projet.

2.1.les sources de financement d'un projet d'investissement

Il existe 2 moyens de financement :

- Le financement interne.
- Le financement externe.

-Le **financement interne** : est représenté par :

- L'autofinancement

-Le **financement externe** : implique le recours par l'entreprise à des tiers, autres agents économiques et intermédiaires financier.

2.1.1. Le financement interne

2.1.1.1 L'autofinancement

« L'entreprise ne conserve pas pour elle la totalité des liquidités générées par l'activité. Elle en reverse une partie à ses actionnaires sous forme de dividendes. la partie de la capacité d'autofinancement (CAF) non distribuée et restant à la disposition de l'entreprise est qualifiée d'autofinancement »¹¹

$$\text{Autofinancement (N)} = \text{CAF (N)} - \text{dividendes distribués en N}$$

Il est essentiel que l'entreprise établisse une politique de distribution assez généreuse afin de satisfaire ses actionnaires tout en lui permettant de disposer des fonds nécessaires à sa croissance.

► L'augmentation de capitale

¹¹ J. DELAHAYE.F. DELAHAYE op-ct

Chapitre1 : les notions de base sur les projets d'investissement

Après l'autofinancement, l'augmentation des capitaux constitue une autre source de financement interne. La société a la possibilité de se financer sans besoin de fonds externes, soit en réalisant de nouvelle contribution des actionnaires existants ou propriétaires, soit en incorporant des réserves. « L'augmentation capital repose sur le fait d'apporter des liquidités de l'extérieur vers l'entreprise »¹²

L'augmentation de capital peut être réalisée selon l'un des quatre méthodes suivantes :

► l'augmentation de capital en numéraire

il s'agit d'une action entraînant la modification des statuts de l'entreprise .elle peut entrainer des répercussion significatives sur la restauration du capital social . En termes financiers, cette opération entraine une croissance des ressources à long terme de l'entreprise¹³

► l'augmentation de capital par apport en nature

le capital est formé par les contributions des associés à la fondation de l'entreprise .il peut s'agir de dons financiers et de dons matériels (biens mobiliers et immobiliers). En échange, l'actionnaire ou l'associé obtient des titres sociaux et des droits qui y sont liés.

► l'augmentation de capital par conversion des créances en actions

il s'agit de l'augmentation du capital d'une entreprise en convertissant les dettes quelle doit en actions de la société. Cela permet à l'entreprise de réduire sa dette tout en augmentant son capital social. Est une pratique financière utilisée pour renforcer la structure financière de l'entreprise.

► l'augmentation de capital par incorporation des réserves ou de prime démission

L'incorporation des réserves dans les capitaux propres de l'entreprise est une opération comptable qui ne change pas le montant total des capitaux propres. C'est considéré comme un simple ajustement comptable et cela n'affecte en rien La structure financière de l'entreprise. C'est comme un jeu d'écriture pour réorganiser les chiffres dans les livres comptable.

2.1.2. Le financement externe

2.1.2.1. Le financement bancaire

Il s'agit d'une forme de financement où une banque ou un autre établissement financier accorde un prêt à un emprunteur. Cela peut être utilisé pour soutenir différentes activités commerciales comme la création de nouveaux produits, l'expansion des opérations, la modernisation des installations, l'amélioration des ressources humaines ou la réduction des dettes. Différentes

¹² CID BENAIBOUCHE.M, la comptabilité des sociétés édition OPU, ALGER,2008, p57.

¹³ BOUGHABA. A, Analyse et évaluation de projet, éd Berti, Alger, 2005.P158

Chapitre1 : les notions de base sur les projets d'investissement

formes peuvent être utilisées pour financer cette source, comme des prêts à court ou à long terme, des lignes de crédit, des prêts garantis, des prêts hypothécaires et des mécanismes de financement par le capital-risque. En général, le prêt est octroyé avec un taux d'intérêt fixe, mais dans certaines situations, le prêteur peut proposer des taux d'intérêt variables en fonction des conditions du marché.

2.1.2.2. Les crédits d'investissement

Les entreprises nécessitent des matières premières, de la main-d'œuvre, ainsi que différents équipements, trains, constructions et matériels pour leur production. L'ensemble de cet équipement est désigné sous le nom d'outil de production. Pour financer ces investissements, il est indispensable de mettre en œuvre des capitaux considérables, qui ne peuvent être couverts par les ressources propres de l'entreprise. Il est donc souvent nécessaire de recourir au financement bancaire.

Les banques ont la possibilité de participer au financement des investissements de différentes manières :

1. Les crédits classiques

Les crédits sont des concours directs qui sont encaissés par la banque pendant une période de remboursement d'environ 2 ans. Ils sont divisés en deux catégories¹⁴

a. les crédits à moyen terme (CMT)

Ces prêts sont utilisés pour financer les investissements modestes comme les véhicules et les machines, et plus généralement la plupart des équipements et des moyens de production de l'entreprise. Ils sont accordés soit par une banque en particulier, soit par une banque en partenaire avec un établissement spécialisé. Ils peuvent durer de 2 à 7 ans. Le banquier offre des échéances de 6 à 12 mois, pendant lesquelles le client ne doit payer que les intérêts¹⁵, il existe deux types de crédits à moyen terme :

✓ Les crédits à moyen terme réescomptable

C'est la forme la plus utilisée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit. Le banquier utilisera

¹⁴ LUC.BERNET. R « principe de technique bancaire » ;25eme Édition, Dunod, paris, 2008, p 342.

¹⁵ Idem.P,342

Chapitre1 : les notions de base sur les projets d'investissement

un billet à ordre souscrit par l'investisseur pour pouvoir le réescompter auprès de la banque d'Algérie¹⁶

✓ Les crédits à moyen terme direct

Dans ce type de prêt, les ressources utilisées seront exclusivement couvertes par la trésorerie de la banque ; il ne peut être refinancé. Les billets ordre génèrent grâce à cette forme de crédit ne serviront qu'à compenser les dettes du client envers sa banque¹⁷

b. les crédits à long terme (CLT)

Les crédits à long terme sont des prêts accordés sur une période prolongée, généralement supérieure à un an. Ils sont utilisés pour financer des projets importants comme l'achat d'équipement ou l'expansion d'une entreprise. Ces prêts ont un taux d'intérêt plus bas que les prêts à court terme.

2. le crédit bail (leasing)

Une méthode de financement consiste à acheter un bien immobilier ou immeuble par une banque ou une entreprise, avec la possibilité pour celle-ci de racheter le bien à la fin du contrat. L'entreprise peut également remettre le bien ou renouveler le contrat avec de nouvelles conditions.

« Le contrat de crédit-bail est un contrat de location portant sur un bien meuble ou immeuble à usage professionnel, assorti d'une option d'achat à un prix fixe à l'avance »¹⁸

1. Les types de crédit-bail

Il existe plusieurs types de crédit-bail :

1.1. Leasing financier

Il s'agit d'une forme de financement qui permet à une entreprise ou à une personne de louer un bien, tel qu'un équipement, sur une période donnée aux paiements réguliers. En générale, à la fin du contrat de leasing, le locataire a la possibilité d'acquiescer l'actif à un prix fixé à l'avance. Cela peut présenter des bénéfices tels que la préservation de la liquidité et la souplesse en ce qui concerne l'équipement, sans exiger un investissement initial considérable.

¹⁶ La loi 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

¹⁷ OUADA.Y « financement bancaire, les crédits bancaires à moyen terme » 2011, in. www.ouadayazid.org.com

¹⁸J. BARREAU et JACQUELINE.D « gestion financière » Edition Dunod, 15ème Edition, Paris, 2006, P378.

1.2. Leasing opérationnelle

Il s'agit d'une option de financement qui offre de services supplémentaires tels que l'assurance, la maintenance et le remplacement. En général, elle est effectuée par des loueurs professionnels qui peuvent éventuellement être liés à des entreprises financières spécialisées dans le leasing. Les caractéristiques suivantes définissent le leasing opérationnel :

Pour la location il s'agit donc d'un financement d'usage, puisque l'équipement loué n'est financé que pour une partie de sa durée de vie durable.

Le propriétaire assume un risque marché en couvrant ses dépenses grâce à de nombreuses locations et le vent final du bien, car les loyers ne permettent qu'un amortissement partiel du capital investi¹⁹

1.3. Le leasing mobilier

Il concerne les biens mobiliers neufs ou d'occasion tels que les machines et équipements industriels, les ordinateurs et le matériel de bureau, les véhicules utilitaires, les voitures de tourisme, les bateaux, les avions et le matériel ferroviaire²⁰

1.4. Le leasing immobilier

Il s'agit d'immeubles à vocation professionnelle ; il englobe à la fois la construction de nouveaux immeubles et l'achat d'anciens immeubles. Elle comprend les bâtiments industriels, les commerces, les bâtiments de bureaux, les hôtels et loisirs, les services publics. Les frais supplémentaires, tels que les honoraires (architecte, promoteur, notaire...) ou les frais d'enregistrement, peuvent également être pris en charge²¹

2.1.3. Le financement par l'Etat

Il s'agit des financements accordés dans le cadre des dispositifs d'aide à la création et le développement des entreprises (ANADE EX ANSEJ, CNAC, ANGEM, L'ANDI)

2.1.3.1. Les crédits à l'emploi des jeunes « ANSEJ » actuellement appelée ANADE

ANSEJ est une agence gouvernementale qui assure le financement et le soutien des petites entreprises. Elle a pu aider plus de 70 000 jeunes à sortir de la situation de chômeurs et devenir chefs d'entreprise et créateurs d'emplois. Le chiffre de 50 000 micro-entreprises

¹⁹ Idem.

²⁰ CHAMBOST.I, et CUYAMBERE.T « gestion financière ; 4ème Edition, Dunod, Paris, 2008, P379

²¹ LUC BERNET. R. Op Cit. P344.

Chapitre1 : les notions de base sur les projets d'investissement

assure un total de 150000 travailleurs permanent, plus que ça y a les antenne local de ANSEJ qui sont là à bras ouvert pour orienter, conseiller les jeunes promoteurs et les accompagner dans la création de leurs propres micro-entreprises.

Les promoteurs indépendants qui remplissent les conditions suivantes peuvent profiter de ce Genre de crédit :

« -présenter une attestation d'éligibilité délivrée par L'ANSEJ

- disposer d'un projet rentable et viable

Justifier d'une qualification professionnelle ou possédant un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée

- mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres qui varie selon le niveau de L'investissement

le financement est triangulaire apport personnel financement ANSEJ + financement Bancaire selon la formule suivante :

Banque :70% du coût global du projet

ANSEJ :28% à 29% du coût global du projet

Apport personnel :1% à 2% du coût global du projet »²²

« L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) devient « l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE). Le changement de dénomination et les nouvelles missions de l'Agence sont fixés dans le décret exécutif correspondant au 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif correspondant le 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

Selon le décret les nouvelles missions de l'agence concernent : mettre en œuvre toute mesure de nature à permettre la mobilisation et l'utilisation, dans les délais impartis, de ressources extérieures destinées au financement de la création d'activité en faveur des jeunes, élaborer la cartographie nationale des activités pouvant être créées par les jeunes promoteurs et sa mise à jour périodiquement, conjointement avec les secteurs concernés »²³

2.1.3.2. Agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM)

Le financement ANGEM est un programme de microcrédit, qui vous permet de recevoir un soutien pour concrétiser votre projet professionnel.

²² Mr. Medkour, L3 entrepreneuriat « financement des entreprises »

²³ www.algerie-eco.com

✓ Eligibilité

Être âgé de dix-huit (18) ans et plus ;

Être sans revenu où disposer de petits revenus instables et irréguliers ;

Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée ;

Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activité ;

Le montant du crédit bancaire peut atteindre jusqu'à 70% du cout global du projet, avec un maximum de 1.000,000 DA¹¹

2.1.3.3. La caisse nationale d'assurance -crédit (CNAC)

La CNAC, un crédit à long terme, a pour objectif de soutenir, à hauteur de 70%, la création ou l'expansion de micro-entreprises par les individus âgés de 30 à 50 ans. Ce système présente de nombreux bénéfices, tels que le montant total du seuil d'investissement augmente à 10 millions de DA au lieu de 5 millions de DA, ainsi que la possibilité d'étendre les capacités de production de biens et de service pour les entrepreneurs qui ont déjà leur activité il peut être remboursé jusqu'au seuil des 8 ans.

✓ Eligibilité :

- être âgé de 30 à 50ans ;
- être de nationalité algérienne ;
- ne pas occuper un emploi rémunère où exercer une activité pour son compte moment du dépôt du dossier ;
- disposer d'un diplôme ou attestation professionnelle en rapport avec l'activité projetée ;
- disposer de capacités financières pour contribuer au financement de son projet :
- ne pas avoir déjà bénéficié d'une mesure d'aide de l'état au titre de la création d'activité ANSEJ ANGEM...²⁴

2.1.3.4. Agence national de développement de l'investissement (ANDI)

L'Agence national du développement des investissement est un établissement public qui possède une personnalité juridique et une autonomie financière.sa principale mission est de favoriser le développement et le suivi des investissement en simplifiant les démarches administratives liées au lancement de projet de création d'entreprises .cela est rendu possible grâce à la mise en place d'un guichet unique opérationnel .cette agence a été créées dans le cadre des reformes de premier génération entreprises en algérien dans les années 1990. Elle a évolué au fil du temps pour s'adapter aux changement économique et sociaux du pays. A l'origine connue sous nom d'APSI (agence de promotion, de soutien et de suivi de

²⁴ Idem

Chapitre1 : les notions de base sur les projets d'investissement

l'investissement) de 1993 à 2001, elle est ensuite devenue Landi (agence nationale de développement de l'investissement) son rôle principal est de faciliter, promouvoir et accompagner les investissements.

2.2 Les garanties bancaires

En distingue les garanties suivantes :

2.2.1.les garanties réelles

C'est un contrat par lequel un bien meuble ou immeuble est affecté

À garantir le paiement d'une dette. Dans ce cas on distingue :

2.2.1.1. L'hypothèque : est une sûreté constituée sur un bien immeuble qui est affectée au paiement

D'une dette. Les biens frappés d'inaliénabilité ne se trouvant pas dans le commerce.

Selon l'article 2397 du code civil « ils ne sont pas susceptibles d'hypothèque conventionnelle. Il en est ainsi même si l'inaliénabilité résulte d'une clause contractuelle insérée dans acte de vente »²⁵

✓ L'hypothèque légale

Les hypothèques légales sont générales ou spéciales. Hypothèque générale permet au créancier Bénéficiaire d'inscrire son droit sur tous les biens appartenant actuellement à son débiteur. il a la possibilité de faire des inscriptions supplémentaires sur les immeubles qui ont ensuite été inscrit dans le patrimoine de son créancier. L'hypothèque spécial ne peut être inscrite sur l'immeuble sur lequel elle porte par le créancier bénéficiaire²⁶

✓ L'hypothèque judiciaire

L'hypothèque judiciaire, dénommée dans le code civil droit d'affection hypothèque selon article 937 « obtenue suite à un jugement de condamnation définitif du débiteur. Elle peut être aussi accordée à titre provisoire, pour prévenir les risques d'organisation de l'insolvabilité du débiteur, exemple de l'hypothèque conservatoire mais pour être effective elle doit être confirmée par une décision de justice définitive »²⁷

✓ L'hypothèque conventionnelle

Elle donne au créancier la possibilité de mettre en vente l'immeuble destiné à régler sa créance et de se faire payer prioritairement par les autres créanciers. Il est nécessaire que l'hypothèque soit réalisée par acte notarié et qu'elle soit inscrite à la conservation foncière et à la publicité.

²⁵ L'ordonnance n 2021 -1192 du 15 septembre 2021 a réformé le droit des sûretés

²⁶ Conformément à l'article 37 de l'ordonnance n 2021 -1192 du 15 septembre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2022

²⁷ Le code civil droit d'affectation article 937

Chapitre 1 : les notions de base sur les projets d'investissement

Il est essentiel de procéder à l'inscription le plus rapidement possible, car le premier qui publie est le premier. Elle a lieu tous les dix ans²⁸

✓ Le nantissement

Dans le code civil article 948 « un contrat par lequel une personne s'oblige pour la partie de sa date ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier un droit réel, en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au recouvrement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de ce droit réel qui peut porter sur un meuble ou un immeuble en quelque main qu'il passe, par préférence aux autres créanciers »

2.2.2. Les garanties personnelles

Les garanties personnelles prennent la forme d'une caution qui diffère en fonction de la personnalité du garant :

Société de cautionnement dans le cas de la caution prêteur :

Mutuelle privée pour la caution mutuelle ;

Personne physique en cas de caution personnelle.

Les deux premiers types de garantie sont accordés par des organismes personnes morales

2.2.2.1. Le cautionnement

Le cautionnement est défini comme : « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »²⁹

La caution représente l'engagement de la banque envers son client pour répondre à ses obligations en cas de défaillance. Le client souhaite procéder à un report de paiement, éviter un paiement en espèces en tant que cautionnement et accélérer une rentrée de fonds. L'objet de la caution peut varier³⁰

✓ Le cautionnement solidaire

Un cautionnement est dit solidaire lorsqu'il a pour effet d'écarter, tantôt le bénéfice de discussion, tantôt le bénéfice de division. Le plus souvent la solidarité privera la caution des deux bénéficiaires à la fois.

C'est d'ailleurs la situation que l'on le cautionnement simple. A, le bénéfice de division n'existe qu'en cas de pluralité de cautions. Si plusieurs amis se sont portés caution pour la dette d'un seul débiteur, rencontre le plus souvent en pratique. Les établissements de crédits

²⁸ Dalila Khalifa, les sûretés dans le droit positif algérien, 17 novembre 2014, p4

²⁹ L'article 664 de code civil

³⁰ THIERRY D « Droit bancaire), Edition Dalloz, Paris, 2007, P50.

Chapitre1 : les notions de base sur les projets d'investissement

répugnent à admettre la fourniture d'un cautionnement simple, les bénéfices de discussion et de division étant de nature à affecter l'efficacité de la garantie.

Pour cette raison, les auteurs s'accordent à dire que « le cautionnement solidaire est devenu le cautionnement de droit commun »

L'article 2290 al 2 du code civil prévoit que « la solidarité peut être stipulée entre la caution et le débiteur principal, entre les cautions, ou entre eux tous »

✓ **Le cautionnement simple**

Selon l'article 1350 du code civil « le contrat par lequel le créancier libère le débiteur de son obligation » ainsi, la remise de dette produit elle un effet extinctif. Elle délie le débiteur de tout ou partie de son engagement, ce qui revient pour le créancier à renoncer au droit de créance dont il est titulaire à l'encontre du débiteur, sous réserve d'acceptation de ce dernier.

La question qui alors se pose est de savoir si cet extinctif attache à la remise de dette se propre au cautionnement garantissant l'obligation sur laquelle elle porte.³¹ pour le déterminer, il convient de se reporter à l'article 1350-2 du code civil qui prévoit expressément que « la remise de dette accordée au débiteur principal libère les cautions »

La remise de dette profite donc aux cautions qui sont déchargées de leur obligation.

✓ **L'extinction du cautionnement**

La suppression du cautionnement par voie complémentaire la satisfaction du créancier permet l'extinction. Il est clair que le cautionnement disparaît lorsque le débiteur paie la dette garantie. La règle s'applique non seulement au paiement lui-même mais également à la dation en paiement et à la compensation entre ce que le créancier doit au débiteur, mem si la caution solidaire peut être invoquée. Il la disparition du créancier son satisfaction. A. diversité des raisons outre le fait que le cautionnement est caduc en cas de résolution ou d'annulation de l'obligation principale déjà examinée précédemment, il existe plusieurs cas ou le cautionnement s'éteint par voie accessoire sans que le créancier soit satisfait.

✓ **L'aval**

L'aval est un cautionnement solidaire, c'est-à-dire un engagement de payer pour le compte d'un tiers si, ce dernier ne s'acquitte pas. Il est donné, obligatoirement, par signature manuscrite, sur une lettre de change, un billet à ordre et même sur un chèque »³²

³¹ Aurélien Bande, Docteur en droit privé 12 aouts, 2022

³² BERANLARD J-P ; « droit du crédit » : 4eme édition AENGDE, Paris, P 1997, P 189.

Chapitre1 : les notions de base sur les projets d'investissement

Au sens de l'article 409 du code de commerce algérien, l'aval est un engagement fourni par un tiers qui se porte garant de payer tout ou une partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce. L'aval peut être donné sur la traite ou par un acte séparé.

Il est exprimé par la mention « bon pour aval » accompagnée de la signature du banquier.

L'aval est accordé par un banquier pour garantir l'engagement de son client (entreprise) envers des particuliers³³

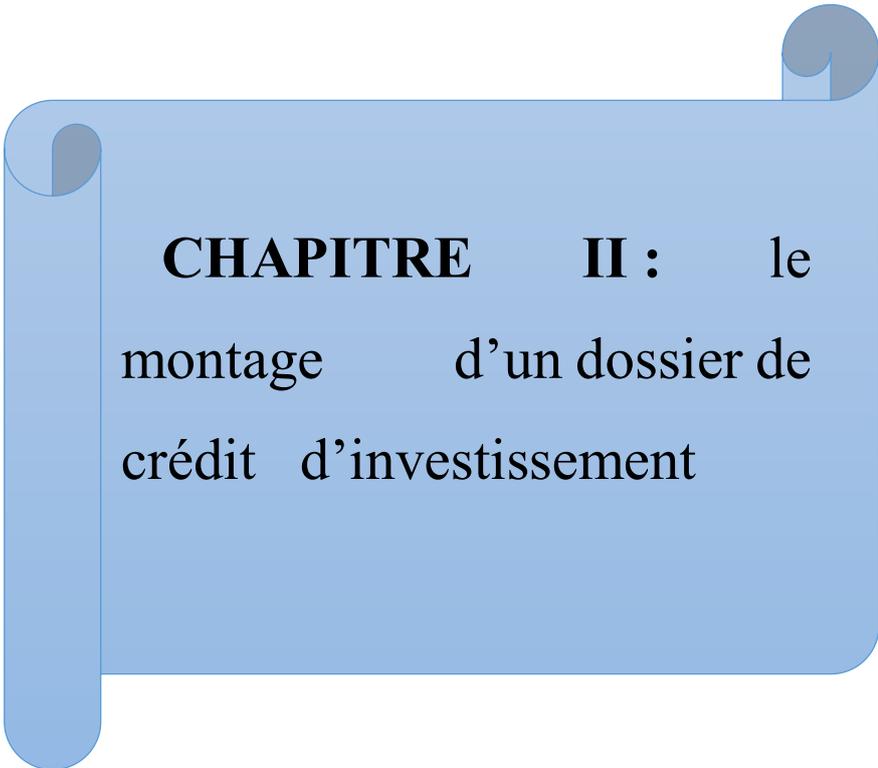
Conclusion

Après avoir examiné ce qui a été abordé dans ce chapitre, nous avons essayé d'illustrer les notions de base qui concernent l'investissement.

Nous avons remarqué que la banque joue un rôle essentiel dans le développement économique d'un pays en tant qu'intermédiaire financier qui s'engage à mettre en place des outils et des moyens de financement pour les investissements.

Cependant, avant de prendre des mesures d'intermédiation et de financement, la banque ne s'engage qu'après avoir examiné la situation et évalué les agents.

³³ L'article 407 du code de commerce algérien.



CHAPITRE II : le
montage d'un dossier de
crédit d'investissement

Chapitre II : le montage d'un dossier de crédits d'investissement

On considère que la création d'une demande de crédit est l'étape la plus cruciale dans la procédure d'octroi d'un prêt d'investissement. Au cours de cette étape, le banquier est contraint de vérifier plusieurs informations et documents afin de constituer son dossier. Il ne revient pas au banquier de déifier la comptabilité d'une entreprise, mais il peut et doit s'assurer chaque mois de la fiabilité des documents établis. Par la suite, il se concentrera sur l'analyse financière approfondie des documents, ce qui lui permettra de faire un jugement sur la rentabilité future de l'entreprise et ses capacités de remboursement préventives. La synthèse de la décision du banquier concernant ce sujet.

Section 01 : le processus de demande d'un crédit d'investissement

La présentation du dossier de crédit est l'un des éléments essentiels qui permet aux banquiers de mieux appréhender leur clientèle. Le banquier a la possibilité de demander à son client tout document considéré comme utile et indispensable pour étudier la demande de crédit qu'il a soumise.

1.1. Demande d'étude d'un dossier de crédit d'investissement

Chaque demande de crédit d'investissement se trouve dans l'obligation de fournir un dossier présenté en trois exemplaires, le chargé de clientèle s'assure que le crédit sollicité rentre dans le cadre des activités financées par la banque et vérifie qu'il contient l'ensemble des documents exigés à savoir³⁴ :

1.1.1. La collecte des données

Une fois que le client reçoit le dossier de crédit, le chargé de clientèle vérifie que le dossier de crédit contient toutes les pièces requises à savoir : une demande écrite signée par le responsable ou toute autre personne chargée de l'exécution de cette demande. Documents administratifs et légaux, les pièces justificatives et fiscales, les informations économiques et financières.

1.1.2. la demande de crédit

Le banquier reçoit la demande de crédit, qui doit inclure un dossier contenant toutes les informations et coordonnées de l'entreprise. Il est également nécessaire qu'elle soit signée par les personnes autorisées à représenter l'entreprise en matière de crédit. Il est nécessaire de

³⁴ Décision réglementaire d'approbation, N°90/90 du 30/07/2009, la banque de la BADR

spécifier dans la demande de crédit : la date d'introduction. Identifier la relation (raison sociale et siège social), identifier l'activité principale, identifier l'objet de la demande de crédit, identifier le montant et la durée des concours demandés, évaluer les garanties proposées (évaluer le client).

1.1.3. Document administration et juridique

Demande de crédit signée par une personne habilitée (elle doit préciser notamment la date de la demande, la nature de financement sollicité, le montant, l'objet du financement, la durée souhaitée, les garanties avec l'estimation), copie de tout document justifiant l'autorisation d'exercice de l'activité projetée ou exercée (registre de commerce, agrément, autorisation d'exploitation, carte fellah, carte d'artisan ... etc.) ;

1.1.4. Document comptable et fiscal

Etats financiers fiscaux des trois (3) derniers exercices ou bilan d'ouverture pour les nouvelles créations ;

Rapport du commissaire aux comptes pour les entreprises concernées ;

Situation comptable provisoire et intermédiaire récente ;

Etats financiers prévisionnels sur la période de financement sollicitée ;

Situation fiscales et parafiscales récentes ou échéanciers économiques ;

1.1.5. Document économique et financière

Etude techno-économique (elle doit faire apparaître notamment le mode de calcul du chiffre d'affaires, consommation, les capacités, installées, étude de marche) ;

Facture pro forma des équipements à acquérir et /ou devis et/ou contrat

1.2. Demande d'étude d'un dossier de L'ANSEJ

Le dossier ANSEJ Algérie, dossier à fournir pour la création de micro entreprise et avantages ANSEJ DZ.

Les candidats au micro-investissement dans le cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) bénéficieront désormais des encouragements suivants :

- a. Une rédaction de leur apport personnel au titre du financement de l'investissement (ramené de 5% à 1% pour les investissements ne dépassent pas 5 millions de dinars et de 10% à 2% pour les investissements allant jusqu'à 10 millions de dinars).
- b. L'élargissement de seuil maximal de bonification des taux d'intérêts sur le crédit bancaire (à savoir 80% au nord et 95% au sud et dans les hauts plateaux) aux activités dans le bâtiment, travaux public et l'hydraulique (BTPH) et l'industrie de transformation.
- c. L'extension des périodes de différences a une année sur le remboursement des intérêts et de 3 années sur le paiement du principal du crédit bancaire (soit 8ans pour la banque et 5ans pour L'ANSEJ).
- d. L'octroi, si nécessaire d'un crédit supplémentaire sans intérêts de 500.000 DA pour la location du local destine l'activité.

1.3. L'étude techno-économique du projet d'investissement

L'étude techno-économique est la première démarche dans la réalisation d'un nouveau projet.

On trouve les éléments suivants :

En identifiant les éléments clés du commerce (marchés visés, objectifs quantitatifs par segment, tarifs, canaux de distribution).

Techniques (sélection de technologies, dimensionnement, planification)

Financières (coûts d'investissement, mode de financement) cruciaux.

Comparer les solutions alternatives sur des bases rationnelles et chiffrées.

Décider si le projet doit être financé ou non en établissant une planification dans le temps.

1.3.1. Présentation du promoteur

L'entreprise que le promoteur projette de réaliser peut-être une affaire personnelle, il peut s'agir alors de donner un maximum d'information sur le promoteur, et notamment sur sa passe et ses aptitudes professionnelles, ses compétences ses relations antérieure avec la banque et ses relations éventuelles avec d'autres banques. Le banquier s'efforce d'obtenir un maximum d'information sur d'autres entreprise qui appartiennent, également, au promoteur ou dans lesquelles il a des participations. Le banquier, doit notamment vérifier sur la base des statuts (de l'entreprise à financer) qui lui sont remis, sa date de création, sa forme juridique, sa raison et son objet social, adresse de son siège social, son capital social et sa répartition. Il s'assure

que l'entreprise a constitution d'une demande d'un crédit d'investissement été inscrite au registre de commerce et que les personnes habilitent à engager la société sont sur le bien ses interlocuteurs. il recueille, ensuite, des informations complètes et précises promoteur ou le principal promoteur. S'il s'agit d'une extension d'activité ou d'une modernisation, après avoir reconstitué l'historique de sa création, il s'intéresse aux moyens de production existante, a ses activités et aux produits mis sur le marché, a la situation et à la sante financière de l'entreprise³⁵

1.3.2. L'identification du projet

S'agit de présenter le projet en fonction du contexte dans lequel il s'inscrit, de sa finalité et de ses principales caractéristiques. Ces données concernent les éléments suivants :

Expose d'ensemble du promoteur, de ses compétences et éventuellement de son expérience dans le domaine.

Le lieu de déploiement du projet est crucial car il a un impact sur la distribution et la vente du produit.

Le projet a un impact sur dévirement ainsi que sur le plan social et économique (création d'emploi, opportunité d'exportation ou de remplacement des amortissement)³⁶

A. Objectif et nature du projet

Lorsque l'analyste examine un projet, il est important de se poser des questions sur son objectif principal. Est-ce que l'investissement vise à créer quelque chose de nouveau ? est-ce qu'il s'inscrit dans une stratégie de renouvellement et de maintien des capacités de production de l'entreprise ? ou peut-être est-ce pour étendre les activités de l'entreprise ? ensuite, il est essentiel de comprendre la nature des investissements envisagés dans le projet, qu'ils soient matériels, immatériels, mobiliers, immobiliers ou financiers. Cette analyse permet de mieux comprendre les objectifs du projet et les ressources nécessaires pour le mener à bien.

B. Comparabilité du projet avec d'autres investissements

Une fois qu'un analyste a identifié le projet d'investissement et a vérifié sa cohérence avec les atouts et les contraintes personnelles de l'investisseur, il peut passer à une étape plus avancée dans son analyse : étude commerciale du projet. Cette étape consiste à évaluer les éventuelles relations qui peuvent exister entre plusieurs projets ou entre le projet en question et d'autres

³⁵ BOUYACOUB. F « l'entreprise & le financement bancaire », Casbah Edition. Alger 2000.

³⁶ SADAOUI, KHALED, model de decision a court Terme, edition BLED, Alger, 2003, P88.

investissement. Il est important de déterminer si les projets sont dépendants et complémentaires, indépendants ou mutuellement exclusifs. Cette analyse permet de mieux comprendre les interactions et les impacts potentiels entre les différents projets.

1.3.3. L'étude de marche

Chaque investissement nécessite une étude techno-économique comprenant une analyse quantitative et qualitative du marché. Cette étude consiste à analyser l'offre et la demande d'un produit ou d'un service afin de prendre des décisions commerciales. Il est donc crucial pour le banquier de savoir quelle marche sera destinée à la production envisagée, afin de prévoir le volume de marchandises ou de services qui peuvent être vendus sur le marché³⁷

➤ **Les étapes de réalisation de l'étude de marche**

Pendant la phase d'étude de marché « Kotler Dubois » propose les étapes suivantes³⁸

a. la segmentation de marché de produit

La première étape de tout projet est de déterminer les marchés potentiels en utilisant des segments produits-clients ou des zones géographiques. Les critères de segmentation peuvent varier en fonction de la localisation géographique, de revenu, de l'âge.

b. l'évaluation de la demande de produit

La demande d'un produit qui pourrait être demandée sur un marché spécifique est appelée demande d'un produit. L'évaluation de la demande d'un produit pour fournir les renseignements suivants :

- Les caractéristiques des clients (type des clients, répartition géographique).
- La taille de marché (quantité de produit ou services demandés)
- La structure de la demande passée ou potentielle)

c. L'analyse de l'offre

Pour analyser l'offre dans sa globalité, il faut effectuer une analyse de la concurrence et de produit offert sur le marché :

c.1. analyse de l'offre de produit

³⁷ BOUYACOUB.F. op, cite P143

³⁸ KOTLER. DUBOIS « marketing management », Edition nouveaux horizons, 11ème Edition, Paris, 2003, P12,34

Chapitre II : le montage d'un dossier de crédit d'investissement

En générale cette étude se concentre sur la qualité et la quantité de produit, les prix de produit sur le marché, sa disponibilité et ses caractéristiques.

c.2.analyse de la concurrence

-le nombre de concourant actuelle et potentielle (qui sont entrés) sur le marché de produit afin de développer des stratégies de commercialisation.

-la quantité des concourant directes et indirect et indirect présenté sur le marché.

-la satisfaction des clients (qualité des produits, respect des délais de livraison.)

Le système de distribution des concurrents est de nature différent.

-les bénéfices de compétitive (technologie, personnel, capital, relation avec les partenaires)

1.3.4 étude commerciale

Dans cette section, le banquier analyse les principaux éléments de la politique commerciale adoptée par le marché mentionne précédemment. Il prend connaissance des objectifs commerciaux établis par l'entreprise, de l'étendue du marché vise (local, régional et national), de la part qu'elle vise à conquérir et de son évolution au cours des cinq prochaines années. Il examine également les différents types de client visés, la répartition des ventes par types de client et les contacts potentiels déjà établis.

a.Product(produit)

Le banquier examinera la position du produit sur le marché, la sélection des produits, leurs caractéristiques, ainsi que le processus de production.

b. Price(prix)

Le banquier doit prendre en compte la compétitivité des tarifs proposes. Il est nécessaire de calculer les marges de manœuvre de l'entreprise en prenant en compte la structure des prix afin de suivre l'évolution du marché.

c. place(distribution)

Le banquier examinera la méthode de distribution choisie par l'entreprise, la présence d'un réseau de distribution, la taille de ce réseau, son efficacité et les couts associer à la distribution.

d. promotion(communication)

Est-ce que l'entreprise utilise des stratégies de marketing pour mettre en valeur son fonds de commerce ? les charges générées par la promotion sont-elles plus élevées que celles de la concurrence ?

1.3.5. Étude technique de projet

Cette section détaille, nous examinons tous les moyens risqués pour garantir la production qui correspond aux objectifs commerciaux. Le banquier examine la politique de recrutement de l'entreprise et ses besoins en personnel, ainsi que le nombre de personnes qui seront embauchées pour l'année de démarrage, les opportunités de recrutement pour les années à venir et les salaires bruts annuels correspondants. Il se penche également sur les ressources dont dispose l'entreprise en termes de terrain et de constructions, des sites d'implantation, des surfaces utilisées, des éventuelles contraintes, des possibilités d'expansion. Le banquier évalue et évalue la dépendance de l'entreprise envers ses éventuels sous-traitants, se fait fournir la quantité, la qualité et le prix des matières premières et des produits consommables, ainsi que les informations sur les produits consommables.

a. Le processus de production

A travers les catalogues de machines et équipement à utiliser, les prescriptions des organismes spécialisés et la nature de l'activité de l'entreprise (industrie lourde, légère transformation, distribution). L'évaluation pourrait déterminer la longueur du cycle de production de l'entreprise et, à son travers, les besoins du projet tant en investissement (matériels, équipement, locaux..) qu'en exploitation (matières premières, main d'œuvre..)

b. la durée de moyenne

La durée risquée pour la mise en place définitive des équipements du projet et l'étape correspondante à l'évolution de son niveau de production. Les éléments matériels et les particularités de l'éducation les chiffres.

c. les caractéristiques des moyens de production

Comprennent les ressources humaines, les équipements et le niveau d'automatisation, la technologie utilisée (de points ou banale), les types de matériel utilisés (matériels mon industriels destinés à un seul processus de production, matériel multitâche)³⁹

³⁹ LASARY « évaluation et financement de projet » Ed, distribution, el dar el outhmania, 2007, p45

d. les besoins de l'entreprise

Une fois qu'on aura choisi un processus et un moyen de production, il sera nécessaire de déterminer de manière précise les besoins de l'entreprise pendant la période d'investissement (infrastructures, matériel divers) et la période d'exploitation (matière première, eau, énergie).

e. l'implantation des unités de production

Il sera nécessaire de sélectionner l'implantation de manière à optimiser l'exploitation de l'entreprise.

1.3.6. Etude économique

Cette analyse repose sur l'évaluation de l'environnement, ou le banquier examine l'impact économique du projet en considérant l'absorption du chômage, la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée, la demande à satisfaire et la substituabilité du produit envisagé par le projet.

1.3.7. Étude sociale

L'effluence sociale d'un projet se réfère aux répercussions que les activités de ce projet peuvent avoir sur les relations interpersonnelles, les besoins individuels, les normes, les convictions, les traditions, les classes sociales et les sous-systèmes politiques, qui forment indubitablement la structure sociale.

Section02 : évaluation de la rentabilité d'un projet d'investissement

Afin de faciliter l'obtention des ressources nécessaires et d'accroître la probabilité que la banque soit favorable à demandé de crédits, l'évaluation de la rentabilité est essentielle. Elle est réalisée en recensant tous les flux prévisionnels générés par les investissements pendant la période d'étude.

Ces flux sont utilisés pour répondre aux interrogations suivantes : est-ce que le projet est rentable ? est-ce que sa rentabilité est intéressante étant donné que les autres options disponibles sur le marché ? le projet peut-il être financé ? ainsi, il est essentiel que le banquier vérifie que le projet présenté par le promoteur répond aux questions précédentes.

2.1.les méthodes d'évaluation d'un projet d'investissement

Il existe deux approches différentes pour évaluer un projet d'investissement, qui adoptent des perspectives ou des points de vue différents : l'analyse financière consiste à examiner les flux de

ressources des acteurs principaux ou des groupes d'entités individuellement. de son cote, évaluation économique étudie l'effet sur la collectivités dans son ensemble.

2.1.1. L'évaluation financières

Avant de présenter la méthode d'évaluation financière du projet d'investissement, il est essentiel de donner une définition de cette notion.

a. Définition

La phase d'évaluation financière d'un projet consiste à évaluer sa viabilité est ses conditions, en prenant en compte les normes et les contraintes qui lui sont imposées, ainsi que les études techniques et commerciales déjà effectuées. Son objectif est de mettre en valeur les revenus prouvant des études antérieures afin d'évaluer la rentabilité et le financement des projets⁴⁰

b. Objectif

Le but de l'évaluation financière là est de :

Evaluer la solvabilité et la rentabilité du projet de l'entreprise.

Analysées le risque de projet sur l'entreprise.

Parvenir a mieux définir une stratégie d'entreprise.

D'après la définition de l'évaluation financiers d'un projet d'investissement, on déduit que la rentabilité est une notion très importante dans tout projet d'investissement d'où la nécessité de définir cette notion.

c. la notion de rentabilité

Un investissement est considéré comme rentable lorsque le projet génère davantage de bénéfices que de dépense.

Il existe deux catégories de la rentabilité, qui sont

✓ Rentabilité économique

Lorsque l'on évalue la rentabilité économique, on supprimera une influence le financement.

⁴⁰ ROBERT.HOUDAYER, Op-Cit, P30

✓ **Rentabilité financière**

Cette rentabilité intègre les modalités de financement de l'investissement.

d. les procédures de l'évaluation financière

Il est possible d'établir plusieurs échéanciers pour évaluer la rentabilité d'un projet d'investissement, ce qui permet de prévoir et de mesurer les recettes et les dépenses requises pour son calcul

La construction des échéanciers des flux de trésorerie fait appel à la collecte et à l'analyse de nombreuses données, elle consiste⁴¹ :

Élaboration de l'échéancier des investissements.

Élaboration de l'échéancier d'amortissement.

Détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI).

Détermination de besoin de fonds de roulement (BFR).

Elaboration de compte résultat (CR).

Elaboration de tableaux des flux nets de trésorerie (TFT)

2.1.2. Les critères de la rentabilité financière d'un projet d'investissement

Elle permet de mesurer la rentabilité d'un projet d'investissement en prenant en compte la

Durée de vie de celui-ci, la nature des flux de trésorerie générés par ce projet. On détermine ces flux en se basant sur le tableau des emplois et des ressources. Il est établi en fonction de plusieurs éléments, tels que la fluctuation du besoin en fonds de roulement

2.1.2.1. La détermination des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie passent pour leur détermination par six étapes :

a. Elaboration de l'échéance des investissements

Création de la planification des investissements le fait d'investir ne se fait pas en une seule journée, ce qui signifie que ses dépenses sont réparties dans le temps. Par exemple, les dépenses

⁴¹ LAZARY, évaluation et financement de projet, Edition dar el Othe mania, Alger, 2007, p 68

Chapitre II : le montage d'un dossier de crédit d'investissement

liées à l'acquisition du terrain seront enregistrées, puis celles liées aux constructions qui peuvent prendre plusieurs années.

Tableau N°02 : élaboration de l'échéancier d'investissement

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Investissement					
Total					

Source : LASARY K « évaluation et financement de projet », Edition distribution El Othmania, alger.2007. p.60

b. élaboration de l'échéance des amortissements

Création de la planification des amortissements il convient de souligner que l'amortissement peut être effectué de trois façons distinctes : l'amortissement constant consiste à répartir le montant de l'investissement de manière équitable sur la période fiscale. En tenant compte de la durée de l'investissement.

- **La dégressivité de l'amortissement** : cela implique d'amortir davantage les premières années que les dernières. Au fil des années, le montant de l'amortissement diminue.
- **L'amortissement progressif** : il s'agit d'amortir de manière faible les premières années, puis d'augmenter progressivement cet amortissement au fil du temps. L'objectif de cet échéancier est de calculer chaque année la somme des amortissements.

Tableau N°03 : présentation d'un échéancier des amortissements :

Désignation	MT	Durée	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Terrain							
Equipement							
Matériel							
Total							

Source : : LASARY K « évaluation et financement de projet », Edition distribution El Othmania, Alger, 2007.p.70

c. détermination de la valeur résiduelle de l'investissement (VRI)

La valeur résiduelle de l'investissement une fois que l'investissement est complètement amorti, il peut y avoir une certaine valeur appelée valeur résiduelle.

Chapitre II : le montage d'un dossier de crédit d'investissement

Le montant de valeur résiduelle d'investissement est égal à la différence entre les montants des immobilisations et des montants déjà amortis. Cette valeur est revue à chaque fin de période.

La valeur résiduelle ou de cession doit être ajoutée aux cash-flows de dernière année du projet

VRI= valeur nette comptable-totale des amortissements appliqués.

d.determination le besoin de fonds de roulement (BFR)

Le fonds de roulement, souvent négligé, constitue un élément d'investissement et doit donc être pris en compte dans le montant de l'investissement. Le fonds de roulement est un fonds de démarrage requis pour le projet afin de prendre en charge certaines dépenses exploitation lors de son démarrage. Il concerne principalement les couts lies aux matières premiers et aux salaires.il dépend du niveau d'activité et fluctue en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

$BFR = \text{stock} + \text{créance} - \text{dettes à C.T}$

Si le $BFR > 0$, ce qui est souvent vérifié, l'entreprise obtient à la fin de la durée du projet un flux positif équivalent au montant du BFR génère par le projet.

Tableau N°04 : présentation du BFR et sa variation

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
BFR					
Variation du BFR					

Source : réalisé par nous-même.

e. Elaboration du tableau des comptes de résultats annuelles (TCR)

La construction du TCR commence par une analyse, car elle est nécessairement en relation avec les données de production, il s'agit d'un tableau qui regroupe les produits et les charges pour une période appelée « exercice » dans le but de calculer le solde intermédiaire de gestion (SIG) et la capacité d'autofinancement (CAF)

en peut calculer la CAF comme suite :

Chapitre II : le montage d'un dossier de crédit d'investissement

CAF = résultat nette+ amortissement

A partir de la CAF en pourra déterminer les flux de trésorerie annuelle.

Tableau N°05 : élaboration des comptes de résultat annuels

Exemple de tableau de résultat

Désignation	1	2	3	N
Production de l'exercice					
-consommation intermédiaires					
= valeur ajoutée					
-frais personnel					
-impôts et taxes					
= excédent brut d'exploitation (EBE)					
-frais financière					
-Dotation aux provision					
-dotation aux amortissement					
=résultat avant impôts					
-IBS					
Résultat net (avant répartition)					
Capacite d'autofinancement (CAF).					

Source : réalisé par nous-même

f. Elaboration de tableaux emplois et ressource :

On va faire le tableau de ressources d'emploi

Chapitre II : le montage d'un dossier de crédit d'investissement

Tableau N°06 : élaboration de tableau d'emplois et ressources

Rubrique	1	2	N
Ressource :				
Capacite d'autofinancement (CAF)				
Valeur résiduel (VRI)				
Récupération du BFR				
Totale ressources (1)				
Emploi				
Investissement initial (II)				
Variation du BFR				
Totale emploi (2)				
Flux net de trésorerie= (1)-(2)				

Source : LA SARY « évaluation et financement de projet » ; La collection de l'étudiant : Edition DAR EL OTHEMANIA. Alger, 2007, P77

g. les flux nets de trésorerie (cash flows)

Le cash-flow est une mesure utilisée pour évaluer le flux net de trésorerie d'une entreprise. Lorsque le flux de trésorerie est positif, la société a la possibilité de rembourser ses dettes, de verser des dividendes ou de placer cet argent. En revanche, lorsque le flux de trésorerie est négatif, les comptes sont en état de déficit, ce qui oblige le dirigeant à réinvestir de l'argent dans la société ou à supprimer les charges superflues.

En peut calculer les cash flux aux deux manières :

Cash-flow=CA prévisionnel lie au projet-dépense supplémentaires liées à l'investissement

Autre manière

Cash-flow =résultat net engendré par l'investissement + dotations aux amortissements

Chapitre II : le montage d'un dossier de crédit d'investissement

Les flux nets de trésorerie se calculent à partir des CAF d'exploitation selon le tableau suivant :

Tableau N°07 : élaboration des flux nets de trésorerie

Source : J. DELAHAYE. F. DELAHAYE, finance d'entreprise manuel et application, 2eme

Années	1	2	3	4	5
CAF d'exploitation					
- ΔBFRE	×				
+ valeur résiduelle nette dis					×
+ récupération du BFRE					×
= flux nets de trésorerie					

éd. Dunod paris,2009 P287.

2.1.3. Les critères d'analyse de la rentabilité

Il est nécessaire d'analyser les flux d'investissement que nous avons acquis à partir du tableau emploi /ressources afin de déterminer la rentabilité propre de l'investissement avant de la financer. Ces exigences de la rentabilité sont : le délai de récupération (DR), la valeur actuelle nette (VAN), l'indice de profitabilité (IP) et les taux de la rentabilité interne (TRI). Mais au préalable il est-il essentiel de comprendre la notion d'actualisation, qui implique de mettre tous les flux à jour au présent afin de pouvoir les comparer. Etant donné l'impact du temps, chacun préfère avoir un dinar aujourd'hui plutôt qu'un dinar de demain. Ainsi, le taux de mise à jour joue un rôle d'arbitrage entre le présent et l'avenir, ce qui permet d'orienter les décisions d'investissement.

1.La valeur actuelle net (VAN)

Il s'agit d'une approche de choix des investissements qui tient compte du temps et qui évalué la performance en se basent sur les flux liés aux projets. Les flux nets actualisés d'exploitation sur toute la durée de vie de l'investissement sont représentés par la valeur actuelle nette (VAN)

La valeur actuelle nette (VAN) est à la fois :

$$VAN = \sum_{t=1}^n CF(1+i)^{-t} - I_0$$

VAN : valeur actuelle nette

CF : cash-flow

I : taux d'actualisation ou bien taux de rendement minimum acceptable

T : nombre d'année.

N : la durée de vie de l'investissement

I₀ : investissement initial

Un critère de rejet

Il permet de rejeter tout projet qui afficherait une VAN négative ($VAN < 0$) ; -un critère de sélection : entre deux projets concurrents, nous retiendrons celui qui possédera la VAN supérieure.

- $VAN > 0$, l'investissement doit être réalisé dans la mesure où d'une part, la mise initiale est récupérée tout en rémunérant le capital et d'autre part, la valeur de l'entreprise est augmentée

- $VAN = 0$, signifie que l'investissement s'il était réalisé permettrait de récupérer la dépense initiale et satisferait totalement les bailleurs de fonds.

2.L'indice de profitabilité (IP)

Le rapport entre la valeur actuelle nette (VAN) de flux financiers d'exploitation générés par le projet et le montant de l'investissement initial est connu sous le nom d'indice de profitabilité. Il représente le revenu actualisé par unité monétaire investie. L'idée d'indice est directement associée à la valeur nette actuelle. On peut le calculer en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie actualisés avec le capital investi.

$$IP = VAN / I_0$$

IP : indice de profitabilité

VAN : la valeur actuelle nette.

I0 : investissement initial

L'IP est un critère compare à 1 :

- Si l'IP>1 : le projet est rentable.
- Si l'IP<1 : le projet n'est pas rentable
- Si l'IP=1 : le projet son bénéfice.

3.Le taux de rentabilité interne (TRI)

Le taux de rentabilité interne (TRI) représente le taux maximal auquel les capitaux utilisent pour financer le projet peuvent être rémunères sans que l'opération soit déficitaire. Cette approche repose sur les mêmes principes que ceux de la VAN, elle implique de déterminer le taux d'actualisation pour obtenir l'égalité entre l'investissement initial et la valeur actuelle des flux de trésorerie nets attendus.

$$TRI = T + \frac{(T2 - T1) \cdot VAN}{(VAN2) + VAN1}$$

➤ Le principe de décision

-le projet indépendant : Le taux d'actualisation est inférieur au TRI le projet est acceptable.

-le projet indépendant exclusif : dans le cas de plusieurs projets qui correspondent ou même condition on prend le projet qui a le TRI plus élevé.

4.le délai de récupération (DR)

La période de récupération correspond à la période pendant les flux d'exploitation sont équivalents au montant d'investissement. Autrement dit, la période de récupération corresponde au temps requis pour que les flux de trésorerie accumulés soient enregistrés.

➤ Principe de décision

-projet indépendant : on choisit les projets ayant un délai de récupération inférieur a un seuil subjectif préalablement fixe par le management en fonction de ses contraintes notamment de financement.

-projet mutuellement exclusifs : on choisit le projet ayant le délai de récupération le plus petit

$$DRI = \frac{\text{investissement-cumule inferieur}}{\text{cumule superieur-cumule infirieur}} \times 12$$

DR : délai de récupération

N : l'année ou les flux de trésorerie change de signe.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons donné une présentation des critères et méthodes de base de l'étude de la rentabilité d'un projet d'investissement, qui peuvent être utilisées par l'entreprise afin de sélectionner le projet le plus rentable parmi différentes options.

**Chapitre III : étude de la
faisabilité et de la rentabilité d'un
projet d'investissement. Cas de la
BADR, Agence 366 AOKAS**

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement. Cas de la BADR, Agence 366 AOKAS.

Le secteur bancaire algérien est considéré comme l'un des moteurs du développement de l'économie du pays et de sa prospérité, cette considération a poussé nos banques à fournir plus d'effort afin de faire face aux conjonctures économiques et sociales et rendre ce secteur moderne et plus efficace.

Ainsi, ce chapitre sera divisé en trois parties distinctes. La première partie concerne la présentation de la banque la BADR Bejaia, la deuxième partie examine étude de la faisabilité d'un projet d'investissement et pour la troisième partie concerne l'étude de la rentabilité d'un projet.

Section01 : présentation de la banque BADR Bejaia

Comme toute entreprise, la banque cherche constamment à se développer et à améliorer ses ressources humaines et matérielles. Par conséquent, sa structure s'est améliorée et son réseau s'est étendu à l'échelle nationale (il y a davantage d'agences).

Donc dans cette section, nous exposerons le processus de développement ainsi que l'organisation de la BADR.

1.1. Histoire de la BADR

La banque de l'agriculture et du développement rural est une institution financière nationale créée par le décret n°82-106 le 13 mars 1982.

La BADR est une société par actions au capital social de 2.200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques des conseils et une assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis leurs dispositions, et ce, dans le respect du secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'accroissement des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 33.000.000.000 dinars.

En 2017, le capital social de la BADR a évolué et atteint le seuil de 54.000.000.000 dinars, cette évolution en capital est suivie par l'élargissement de son réseau qui compte actuellement plus de 300 agences locales d'exploitations (ALE) et 39 groupements régionaux d'exploitation (GRE).

1.2.les mission de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales. Ses principales missions sont :

- le traitement de toutes les opérations de crédit, de charge et de trésorerie ;
- l'ouverture de compte à toute personne faisant la demande ;
- la réception des dépôts à vue et terme ;
- la participation à la collecte des ressources ;
- la contribution au développement du secteur agricole :
- l'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées ;

TableauN°08 : Synthèse des activités de la BADR dans son repositionnement stratégique

Agriculture	Élevage	Sylviculture et exploitation forestière
-culture de céréales ; -culture industrielles ; -culture de légumes ; -horticulture ; -pépinières ;	-Elevage de bovins ; -élevage d'ovins ; -élevage de caprins, camélidés et équidés ; -élevage de volailles ;	-sylviculture ; -exploitation forestière ; -activistes connexes a la sylviculture et a l'exploitation forestière.

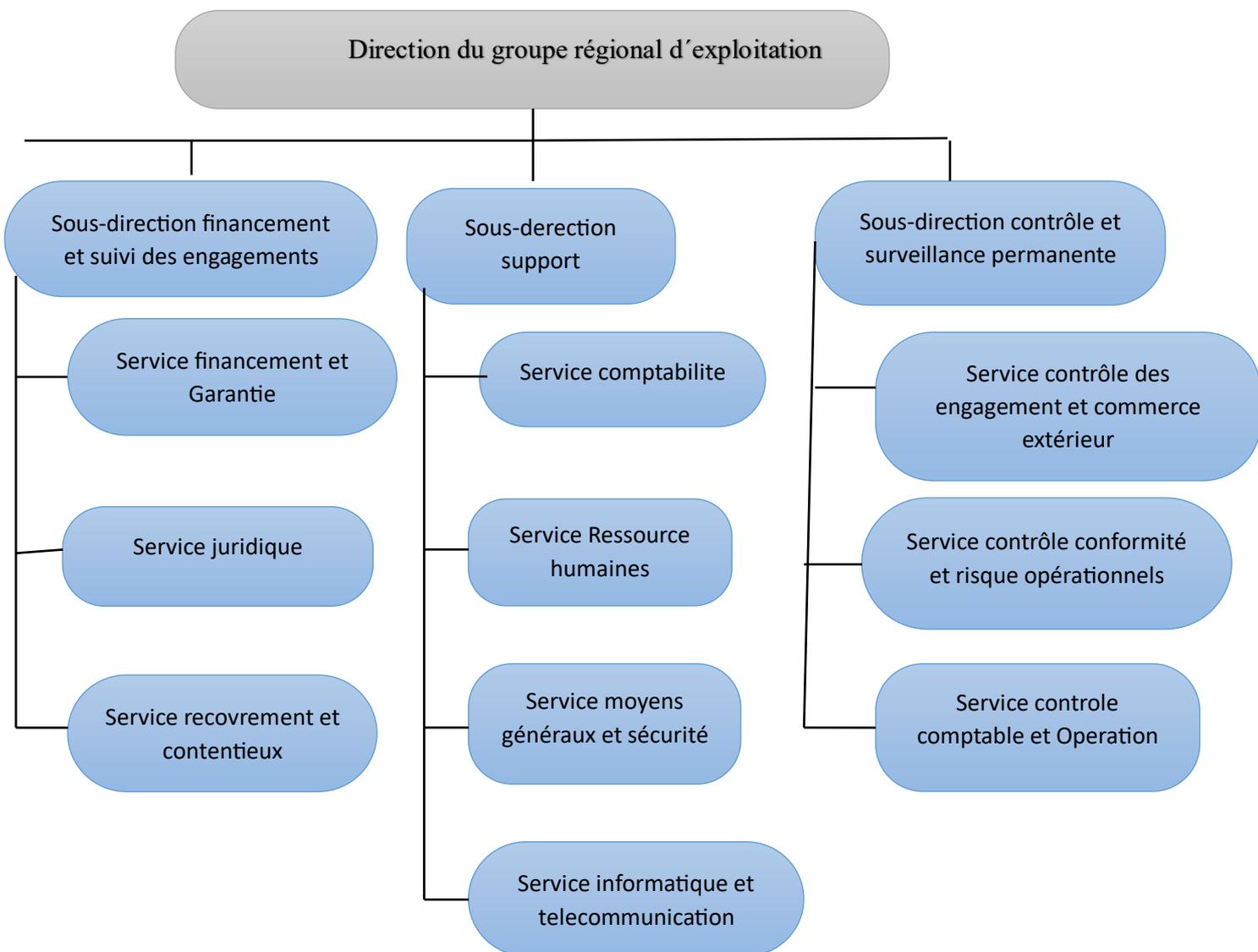
Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

-culture fruitier ; -viticulture ; -services annexes à l'agriculture ;	-élevage des autres animaux.	
--	------------------------------	--

Source : réalisé à l'aide des documents fournée par la BADR.

1.3. L'organigramme de la BADR

Schéma N°01 : l'organigramme générale de la BADR (GRE)



Source : réalisé à l'aide des document fournée par la BAD

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

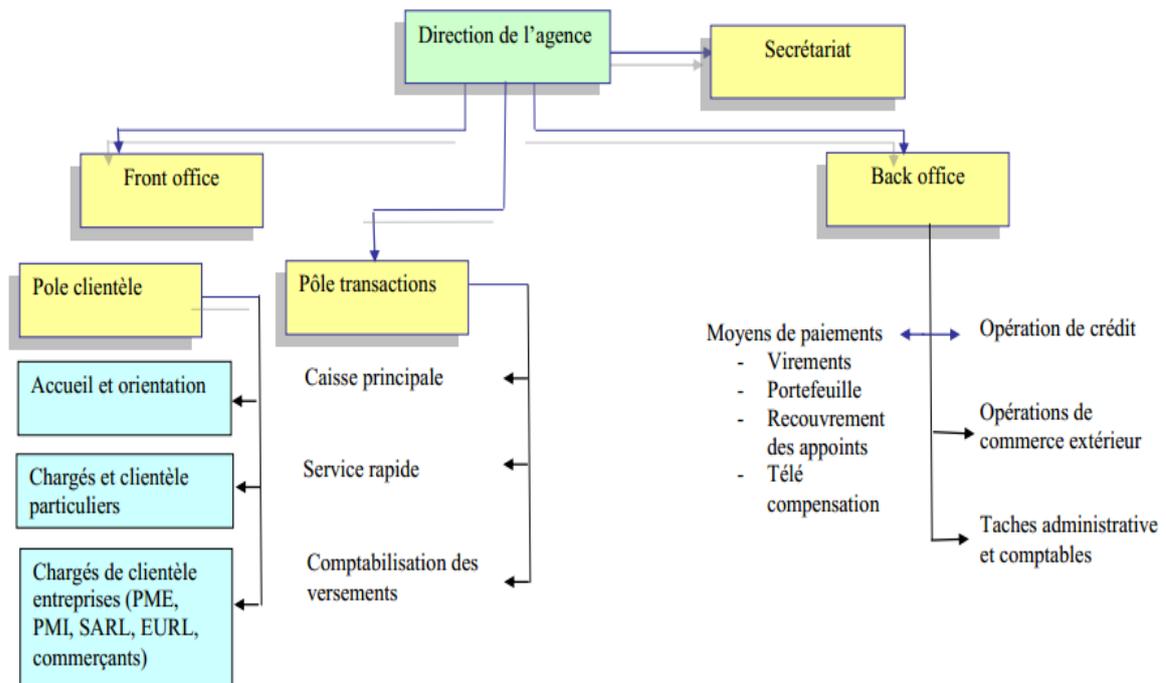
1.4. Présentation de l'agence locale d'exploitation AOKAS « ALE366 »

Parmi les agences du réseau de la BADR, on trouve l'agence d'AOKAS « ALE366 », elle a commencé son activité en 1992, située à la place du marché de la ville d'AOKAS qui est à 26 km du chef-lieu de la wilaya de Bejaia. Il s'agit d'une structure de base d'exploitation, de traitement et de suivi de différentes opérations de banque, de dépôts et de crédit. Elle constitue en elle-même un fonds de commerce dont elle assure le développement en fonction des orientations qui lui sont attribuées, elle a pour mission d'offrir des services conformes aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. En outre, l'ALE d'AOKAS est dotée d'un modèle d'organisation connu sous le nom d'organisation commerciale agence (OCA), ce modèle a divisé l'agence en deux compartiments principaux, à savoir, le front-office et le back-office.

- **Le front-office** : il se traduit littéralement par le service à la clientèle ; il représente l'ensemble des services directement en contact avec les clients à savoir la force de vente ; gestion de la relation clientèle ; la gestion des actifs de la banque...etc.
- **Le back-office** : suit le traitement des opérations telles que la confirmation, paiement, livraison et comptabilité ; il constitue aussi le prolongement naturel et indispensable du front office ; il lui apporte assistance, conseils et informations nécessaires à la bonne exécution des opérations de la clientèle.

Schéma N°02 : L'organigramme de l'agence d'AOKAS (ALE366)

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement



Source : Réalisé à l'aide des documents fournée par la BADR.

1.5. La Direction de l'agence

La Direction de l'Agence Locale d'Exploitation (ALE 366) est composée d'un Directeur qui est à son tour le manager opérationnel qui a pour mission principale, l'application de la stratégie de développement de la banque.

Pour mener convenablement et efficacement ses missions, le Directeur d'agence détient des pouvoirs qui lui sont conférer par la Direction Général de la BADR. A cet effet et dans le cadre des missions qui lui sont destinées le Directeur d'agence à pour attributions de gérer et rentabiliser le Fond de Commerce que constitue son agence, à cet effet :

- il adapte l'organisation commercial en fonction des effectifs disponibles de manière à être en situation de traiter l'ensemble des demandes clients ;
- il fixe les objectifs avec le Groupe Régional d'Exploitation (GRE) et les déclines à ses collaborateurs pour l'ensemble des activités qu'il dirige ;
- il pilote et anime la production commerciale de son agence ;

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

- il élabore les travaux de pilotage commercial cumulés en assure le suivi ;
 - il reçoit et conseil les clients importants de l'agence lors de la réalisation des opérations complexes ;
 - il conduit et contrôle la mise en œuvre des plans d'actions arrêtés ;
 - il veille à la préservation et à l'amélioration de l'image de marque de la banque ;
 - il gère les guichets avancés qui lui sont rattachés ;
 - il propose à sa hiérarchie toute amélioration à même d'influer positivement sur le niveau des prestations rendues ou sur la rentabilité de l'agence ;
- Il veille à la sauvegarde, à la sécurité des biens et des personnes et à une utilisation rationnelle du patrimoine ;
- il assure la diffusion et la conservation des textes réglementaires.

1.5.1. Le FrontOffice

On entend par activités de "front-office", les activités où sont négociées et traitées les différentes opérations ainsi que l'ensemble des services commerciaux que la banque propose aux clients.

1.5.1.1. La répartition des tâches du service Front Office

1.Le pôle clientèle : ce pôle a pour mission de vendre les produits et les services de la banque au quotidien à savoir les comptes bancaires, les crédits, la monétique (les cartes bancaire), livret d'épargne, bancassurance, les placements...etc. Dans le but d'assurer un meilleur service, il est nécessaire de mettre a la disposition des clients un certaine nombre de service à savoir :

a) -L'accueil et l'orientation : il s'agit de renforcer la fonction d'accueil dans le but d'orienter et d'organiser la clientèle au sein de l'agence. Pour permettre un meilleur accueil et une bonne orientation aux clients, le chargé de ce service exerce durant la journée les activités suivantes :

- Accueillir et orienter la clientèle ;
- Sensibiliser les clients à l'utilisation des automates et des services à distance ;

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

-Étudier une demande client ;

-Actualiser les informations mises à la disposition d'un public ;

-orienter les clients vers les chargés de clientèle en fonction de leurs besoins, de leurs caractéristiques.

b) Service chargés de clientèle

A l'intérieur de l'agence bancaire (ALE 366), on trouve le service chargé de clientèle qui gère un portefeuille de clients. Il s'agit de gérer une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises. En outre, ce service est constitué d'un superviseur « pôle clientèle » ainsi que des chargés de clientèle dont chaque un est chargé d'exercer des missions et attributions qui permet le bon fonctionnement de ce dernier.

□ Le superviseur « pôle clientèle »

Les missions et attributions de superviseur « pôle clientèle » se déclinent comme suite :

a. Organiser l'activité commerciale 'Entreprises / Particuliers' et favoriser leurs développements

Pour ce faire le superviseur est chargé d'assurer ce qui suit :

- Gérer et développer le fonds de commerce clients et prospects entreprise et particuliers de l'agence ;

- Vérifier la bonne tenue du fichier client dans le système d'information ;

- Contrôler les ouvertures de comptes et l'enregistrement des données ;

- Mettre en place, tenir et effectuer le suivi des fichiers et prospect ;

- Affecter un portefeuille de clients et prospects à chaque chargé de clientèle ;

- Fixer des objectifs individuels aux commerciaux, et mettre en place le plan d'action commercial fixé par la direction générale et suivre les réalisations ;

- Assister, animer et conseiller les commerciaux dans les actions de vente ;

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

- Gérer et développer personnellement, un portefeuille de clients et prospects grandes entreprise et haut de gamme ;
- Assurer le reportage des résultats d'activité à la hiérarchie ;
- Fournir aux chargés de clientèle une assistance technique et commerciale sur des dossiers clients.

b. encadrer l'activité d'accueil

Pour assurer un meilleur encadrement de l'activité d'accueil, le superviseur « pôle clientèle » veille sur :

- la bonne tenue de l'espace FrontOffice ;
- Le bon accomplissement des différentes missions du poste 'Accueil et Orientation'.

c. Encadrer l'activité des chargés de clientèle entreprise

Cette tâche nécessite ce qui suit :

- Veiller à la collecte par les exploitants des informations nécessaire du montage des dossiers de crédit ;
- Apprécier le risque lié à chaque opération de crédit et présenter des dossiers de qualité à l'échelon de décision ;
- Effectuer un suivi rigoureux des utilisations de crédit ;
- Préparer et participer au comité de crédit de l'agence ;
- Encadrer l'activité des chargés de clientèle particuliers, notamment pour les souscriptions des produits d'épargne.

Les chargés de clientèle

Dans le cadre de l'exercice de ces missions le chargé de clientèle à pour attributions de

a.gérer et développer un portefeuille clients et prospects

Pour ce faire, le chargé de clientèle assure ce qui suit :

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

- Renseigner le fichier client dans le système d'information ;
- Procéder aux ouvertures de comptes et à l'enregistrement des données fichier ;
- Réaliser des opérations de placement ;
- Appliquer le plan d'action commercial à son portefeuille et réaliser les objectifs fixés ;
- Effectuer une démarche proactive qui consiste à des visites clients et prospects.

b. effectuer des transactions courantes

À savoir la remise des chèques, effet et virements.

c. recueillir les dossiers de crédit

Cette mission consiste à :

- Recueillir les pièces constitutives des dossiers lié au crédit ;
- Vérifier la conformité des documents et informations avant transmission au service concerné au Back-office ;
- Effectuer des visites sur site.

d. assuré un service après-vente de qualité

Pour permettre une meilleure communication entre la relation et la banque le charger de clientèle doit :

- Informer le client de l'état d'avancement des dossiers remis ;
- Notifier au client les décisions prise.

2.le pôle transaction

Le pôle de transaction regroupe plusieurs services, à savoir la caisse principale, le service rapide (Banque debout) et la comptabilisation des versements. Ces derniers sont placés sous l'autorité d'un chef de service qui se relève hiérarchiquement du Directeur d'agence.

a) - le chef de service « pôle transaction » (la caisse principale)

Le chef de service « pôle transaction » a pour mission :

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

-Coordonner les activités du service rapide du poste comptabilisation des versements et des caissiers (toutes les opérations du cash management) ;

-Assurer le bon fonctionnement et l'alimentation du GAB (guichet automatique de banque) en billets de banque de qualité ;

-Assurer en général, les mouvements de fonds en veillant à l'équilibre des liquidités en dépôt ;

Dans le cadre de ses attributions, le caissier aura à :

- Recevoir les dépôts de la clientèle ;
- Effectué les retraits de la clientèle supérieur à 100 000.00 DA ;
- Effectuer toutes les opérations de change manuel ;
- Procéder aux envoies et à la réception de fonds.

b) - le service rapide (Banque debout)

Le responsable de ce service qui s'appelle le guichetier a pour mission d'exécuter toutes les opérations de retrait en espèce en deçà de 100 000.00 DA. Dans le cadre de l'exercice de sa fonction le guichetier assure aussi d'autres taches à savoir :

-il procède à la comptabilisation des retraits supérieurs à 100 000.00 DA, doivent s'effectuer à la caisse principale ;

- il reçoit du caissier principal les fonds nécessaires à l'approvisionnement de la caisse automatique pour les retraits des clients.

- il procède à la justification du solde de sa caisse auprès de la caisse principale de l'agence.

c)- la comptabilisation des versements

Le préposé au poste a pour principales missions d'assurer la comptabilisation des versements effectués par les clients et de remettre à ces derniers un avis d'opéré ou reçu de versement.

Ses attributions se déclinent comme suite :

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

- comptabiliser les versements de la clientèle liés à l'ouverture des comptes, aux versements espèces en Dinars et en Devises, à la souscription de bons de caisse 'BDC' et de dépôts à terme 'DAT', ou règlement des frais de location de coffres forts...etc.
- dans le cadre de l'équipement de clientèle, le préposé au poste contribue à l'identification des clients importants et les oriente vers un chargé de clientèle.

1.5.2. Le Back-office

À l'intérieur de 'l'ALE 366', on trouve le service Back-Office qui est dirigé par un superviseur. Ce service regroupe des fonctions spécifiques liées à savoir aux moyens de paiement, aux opérations de crédit, aux opérations de commerce extérieur et aux tâches administratives et comptable.

1.5.2.1. Les missions et attributions du superviseur-Back-Office

Le superviseur Back-Office a pour principale mission de conduire et de contrôler l'activité du Back-Office et d'assurer la coordination entre les différentes fonctions dont il a la charge. Il a aussi pour principales attributions de :

- Assurer la répartition du travail à l'intérieur du Back-Office ;
- Assister et orienter les collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches ;
- Contrôler la conformité et la régularité des opérations effectuées à l'intérieur du Back-Office
- Assurer le recueil, l'analyse, la centralisation et la transmission statistiques aux services utilisateurs (internes et externes) ;
- Être l'interlocuteur du pôle clientèle et du pôle transactions ;
- S'assurer de la conservation dans de bonnes conditions de sécurité de la cartouche Fichier (sauvegarde après batch).

1.5.2.2. Les fonctions de service Back-Office

1. La fonction de service crédit

Les fonctions de service crédit sont généralement liées à l'étude des dossiers de crédit de différents types à savoir :

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

A) Crédit d'investissement

Un crédit d'investissement a généralement la forme d'un prêt d'équipement accordé généralement par une banque. Ce peut être un prêt à moyen terme (3 à 7 ans) pour l'achat de matériels, voire d'un à long terme dans le cas de matériels lourds, de chaîne de production et de bâtiments industriels. En outre la BADR a mis à la disposition de sa clientèle des crédits d'investissement qui sont bonifiés :

➤ Crédit « ETTAHADI »

C'est un crédit d'investissement, partiellement bonifié par l'état, octroyé dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, ou d'exploitations existantes sur les terres agricoles non exploitées, relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'État.

➤ Crédit « ETTAHADI FEDERATIF »

C'est un crédit d'investissement, partiellement bonifié par l'état, il est destiné aux opérateurs (transformateurs, conditionneurs et stockeurs de produits agricoles).

B). Les crédits d'exploitation bonifiée

➤ Crédit « R'FIG »

C'est un crédit d'exploitation totalement bonifié par l'état destiné au financement des agriculteurs et éleveurs activant à titre individuel, organisés en coopératives ou en groupements économiques.

➤ Crédit « R'FIG FÉDÉRATIF »

Est un crédit d'exploitation, totalement bonifié par l'état, destiné au financement des entreprises économiques organisées en sociétés commerciales ou en coopératives, et activant dans les filières de transformation, de stockage et/ou de valorisation des produits agricoles.

➤ Crédit « R'FIG EXPORT »

Il s'agit d'un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des unités de conditionnement et d'exportation de dattes.

C). Les crédits de trésorerie

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

Le crédit de trésorerie est un type de crédit à court terme accordé aux entreprises ou aux particuliers par la banque afin de satisfaire temporairement une insuffisance de trésorerie. On distingue plusieurs types de crédit de trésorerie : la facilité de caisse, le découvert bancaire et le crédit de compagnie. Ce type de crédit est souvent classé en tant que risqué car il s'agit d'un crédit en blanc qui ne comporte aucune garantie essentielle.

D). Le crédit de compagnie

Un crédit de compagnie est un type particulier de crédit à court terme. Il se destine aux entreprises dont l'activité est saisonnière. Il se présente sous forme d'un découvert ou d'un escompte de billets à ordre accepté par le client. On distingue plusieurs types de crédit de compagnie :

➤ Les crédits de financement des stocks

La banque apporte son aide financière aux entreprises en finançant ses délais de stockage à savoir les crédits sur marchandises et escompte de warrant.

Le crédit documentaire

C'est un engagement par signature en vertu duquel le banquier d'un importateur s'engage à garantir l'exportateur, le paiement des marchandises contre la mise des documents attestant de l'expédition et la qualité des marchandises prévues dans le contrat.

E). Crédit par signature

Le crédit par signature est un engagement pris par la banque afin de mettre à la disposition de son client des fonds. La banque prête alors simplement sa signature sans supporter de charge de trésorerie. Le crédit par signature doit être soumis à une étude minutieuse que n'importe quel autre concours bancaire, car cet engagement peut entraîner des décaissements importants.

F). Les crédits aux dispositifs aidés

Le crédit dispositif est une Platform qui vise à faciliter les demandes de financements pour les PME et PMI. Pour ce faire la BADR a signé une convention avec ANSEJ/ ANGEM/CNAC à fin d'accompagner les porteurs des projets et les financer avec des taux d'intérêt bonifié et cela pour objectif de relancer le développement et encourager la création d'emploi.

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

➤ Crédit de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ)

Il concerne les jeunes chômeurs âgés entre 19 ans à 35 ans ; cet âge peut aller jusqu'à 40ans si le porteur de projet s'engage à créer 3 emplois permanents.

➤ Le micro crédit (ANGEM)

Ce sont des prêts de petit volume (voir le tableau N°01) destiné à financer l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage.

➤ Le crédit aux promoteurs chômeurs (CNAC)

Cette forme de crédit est destinée à financer les projets de micro entreprise représentés par les chômeurs promoteurs de la CNAC âgés entre 30 ans à 50 ans. L'investissement à réaliser dans ce cadre repose exclusivement sur un mode de financement de type triangulaire, qui met en relation le promoteur (1%), la banque (70%) et la CNAC avec (29%). Le seuil maximum du coût de l'investissement est fixé à dix millions (10 000 000) de Dinars.⁴²

G). Le crédit « Habitat Rural » : Est un crédit immobilier hypothécaire octroyé par la BADR, destiné aux particuliers et réservé exclusivement au financement du logement en zones rurales.⁴³

2. Service commerce extérieur

a) -Définition du service commerce extérieur

Suite à la libéralisation et la facilité des conditions d'accès au commerce extérieur, les banques se sont retrouvées de plus en plus impliquées dans ce défi, ainsi elles ont progressivement adapté et doté certains compartiments de moyens et prérogatives nécessaires afin de mieux satisfaire les besoins de leur clientèle devenue de plus en plus accrus.

Par ailleurs, le compartiment qui est constamment confronté aux besoins de la clientèle, en matière de commerce extérieur, est le service appelé également le service étranger il a pour fonction de réaliser toutes opérations en relation avec l'étranger, et ce en conformité avec le commerce extérieur et la réglementation des changes⁴⁴

⁴² Document interne de la BADR.

⁴³ www.BADR-bank.dz.

⁴⁴ Document interne de la BADR

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

b) -objet et rôle de service commerce extérieur

Le commerce extérieur dans notre pays, suite à la libéralisation de l'ouverture de notre économie sur le monde, a résulté une prolifération ce qui a impliqué l'accroissement de la rentabilité de la banque et du service concerné précisément et l'importance de son rôle. Ce service est chargé notamment de :

- Domicilier, suivre et apurer les dossiers d'importation et/ou d'exportation ;
- Traiter les opérations documentaires (crédit documentaires) ;
- Contrôler et concrétiser les rapatriements en faveur de la clientèle ;
- Assurer les transferts ordonnés par la clientèle ;
- Effectuer les opérations de changes, conversions, changements et retraits en devise ;
- Prélever les taxes et commissions sur les opérations exécutées ;
- Ouvrir, gérer et suivre la mise en place des financements et des garanties y afférentes. ;
- Élaborer et transmettre à la banque d'Algérie ainsi qu'à la hiérarchie des informations et des statistiques mais aussi les comptes rendus d'apurement des dossiers⁴⁵.

3.Service télé compensation

Ce service contribue au traitement automatisé des moyens de paiement entre les banques, il à aussi pour principal avantage de réduire le délai de traitement et d'acheminement des opérations interbancaires ainsi que réduire les coûts et d'offrir un service de meilleure qualité aux différents clients.

- **Télé compensation sens aller** : ce sont tous les appoints client (chèques et effets) et ordre de virements déposés par le client au niveau de l'agence domiciliaire pour encaissement et exécution.
- **Télé compensation sens retour** : on entend par la télé compensation sens retour l'ensemble des chèques qui viennent de nos clients (clients de l'agence domiciliaire) et les effets reçus par les confrères afin de les vérifier et les valider.

4.Service juridique

⁴⁵ D'après une note de l'agence BADR

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

Le service juridique de la BADR « ALE 366 » est représenté par une juriste qui est une spécialiste en sciences juridiques et Administrative.

La juriste de la BADR « ALE366 » a pour missions à savoir :

- Le recouvrement contentieux des créances de la banque en rapport avec les auxiliaires ;
- La réception et le traitement des saisies ainsi que les dossiers de fraude ;
- Le traitement des dossiers de successions ainsi que la restitution de trop perçu ;
- La représentation de la banque en justice ;
- L'ouverture des comptes pour les personnes morales ;
- Restitution des oppositions (sur chèques, sur livrets...etc.) en cas de vol ou égaré ;
- Le suivi des garanties et réserves non bloquantes (hypothèque, gage, assurances...etc.) pour les dossiers de crédit.

3.2.5- Service comptabilité

Ce service est assuré par une comptable qui est une spécialiste dans le domaine de la comptabilité.

Le comptable de la BADR « ALE 366 » a pour missions à savoir :

- Contrôle de la journée comptable ;
- la saisie des opérations comptable ;
- Inventaire et affaire administratives générales ;
- L'ouverture des comptes EURO.

Section02 : étude de la faisabilité d'un projet d'investissement de la réalisation d'un abattoir industriel de viande blanche

L'analyse de la faisabilité d'un projet implique dévaluer sa viabilité et ses conséquences économique et organisationnelles.

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

La BADR réalise une évaluation de la viabilité du projet avant de passer à l'évaluation de la rentabilité en vérifiant la moralité du client et l'historique de ses transactions financière.

2.1. Identification de l'entreprise et du promoteur

a. identification de l'entreprise

Nom ou raison sociale de l'entreprise : SNC RIFF VOLLAILLES KHLIFA ET CIE.

Adresse du siège social (ou domicile fiscal) : LIEU DIT « BOUHIANE »

Commune : MELBOU

Wilaya : Bejaia

Forme juridique : SNC

Activité : ABATTAGE ET DECOUPAGE INDUSTRIEL DE VIENDES DE BOUCHRIE
(ABATOIRS INDUSTRIELS)

N° de la demande d'octroi d'avantages :0014488 du : 27/12/2008

N° de l'attestation d'éligibilité : 14488/1030/08 du : 21/02/2009

N° de décision d'octroi d'avantages DOAR :6240/11 du : la banque domiciliataire : BADR
Agence :366 AOKAS

N° du compte bancaire : xxxxxxxxxxxx

N° d'adhésion au fonds de garantie : xxxxxxxxxxxx

N° du registre de commerce ou de récépissé de dépôt : xxxxxxxxxxxx

b. identification du promoteur

Promoteur 01

NOM : KHLIFA

Prénom : ABDERZAK

Date de naissance :08/05/1977 lieu de naissance : commune : SOUK EL THENINE

WILAYA : BEJAIA

Adresse : BOUHIANE ; MELBOU ; BEJAIA

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

Promoteur 02

NOM : MAOUCHE

Prénom : FOUDEL

Date de naissance : 18/07/1987 lieu de naissance : commune : TASKRIOUT

Wilaya: BEJAIA

Adresse: VGE ERRIF, TASKRIOUT, BEJAIA

2.2 présentations de projet

Le projet port sur réalisation d'une abattage et découpage industriel de viande de boucherie (abattoir industriels).

SNC RIFF VOLLAILLES KHLIFA et **CIE** est une entreprise privée qui évolue dans le secteur des abattrez et découper de volailles, et ce dans le cadre de l'agence nationale de soutien et l'emploi des jeunes (ANSEJ). En 2009, le projet sera mené en collaboration avec le promoteur **khelifa** et **maouche**. Dans ce projet l'objectif principal serait de gérer une entreprise qui se concentre sur l'abattage et le découpage de viande de boucherie à grande échelle. Cela impliquerait de traiter et de transformer la viande provenant de l'abattoir industriel pour la commercialiser ensuite. Entreprise serait responsable de la découpe, du conditionnement et de la distribution des produits carnés pour répondre aux besoins du marché.

2.3. Étude du marché

L'ouverture d'un abattoir et d'une installation de découpe de volaille à Melbou représente une réponse cruciale au problème pressant auquel font face les boucheries de la ville de Béjaïa. Depuis plusieurs années, ces boucheries souffrent d'un manque criant d'abattage local, ce qui entraîne des difficultés logistiques et une augmentation des coûts pour obtenir des produits carnés de qualité. Cette nouvelle infrastructure à Melbou offrira non seulement une solution locale pour l'abattage, mais aussi des installations modernes pour la découpe de viande, répondant ainsi aux besoins des commerçants et améliorant la chaîne d'approvisionnement en viande fraîche et de qualité dans toute la région.

2.4. Étude commerciale

L'ouverture d'un abattoir et d'une installation de découpe de viande à **Melbou** représente une solution stratégique aux problèmes logistiques et financiers rencontrés par les boucheries de la

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

ville de Béjaïa. Depuis plusieurs années, l'absence d'abattage local a contraint les bouchers à se tourner vers des fournisseurs éloignés, augmentant ainsi les coûts de transport et les délais de livraison, et compromettant parfois la qualité de la viande offerte aux consommateurs. L'établissement de cette nouvelle infrastructure moderne à **Melbou** permettra non seulement de centraliser les opérations d'abattage et de découpe dans un seul endroit, mais aussi d'améliorer la chaîne d'approvisionnement en garantissant des produits carnés frais et de qualité supérieure. En répondant aux besoins spécifiques des commerçants locaux, cet abattoir contribuera à la réduction des coûts, à l'efficacité opérationnelle et au renforcement de la satisfaction des clients, tout en stimulant l'économie régionale par la création d'emplois et l'augmentation de l'activité commerciale.

2.5. Étude technique

L'ouverture d'un abattoir et d'une installation de découpe de viande à **Melbou** nécessite une étude technique détaillée. L'emplacement doit être proche des axes routiers et respecter les normes sanitaires et environnementales. L'infrastructure doit inclure des zones pour l'abattage, la découpe, le stockage réfrigéré, les bureaux, et le traitement des déchets.

L'abattoir, doit avoir des équipements modernes et des systèmes de traitement des effluents. Les installations de découpe doivent comporter des chambres froides et des équipements de découpe et d'emballage.

Le personnel requis comprend des bouchers qualifiés, des techniciens, du personnel de nettoyage, des gestionnaires de qualité et du personnel administratif. La logistique doit inclure des véhicules réfrigérés pour la distribution.

Le budget doit couvrir l'achat du terrain, la construction, les équipements, et les coûts opérationnels. Le financement peut provenir de subventions, de prêts bancaires et d'investissements privés. L'impact économique attendu inclut la réduction des coûts logistiques, la création d'emplois, et l'amélioration de la sécurité alimentaire tout en minimisant l'empreinte carbone.

2.6. Étude économique

L'analyse économique du projet d'abattoir industriel de viande blanche a Melbou nécessite une évaluation approfondie de l'environnement économique, de la faisabilité, de l'impact économique et social, de la conformité réglementaire et de la planification de la mise en œuvre. Cela implique l'examen de facteurs tels que l'impact sur le chômage, la disponibilité de la main-

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

d'œuvre, la demande du marché, la concurrence, la chaîne d'approvisionnement, les aspects financiers, les retombées économique locales, les normes sanitaires et environnementales, ainsi que la gestion des risques. En résumé, cette analyse vise à évaluer la viabilité et les opportunités du projet tout en identifiant les défis potentiels pour sa réalisation réussie.

Section03 : étude de la rentabilité d'un projet d'investissement

L'analyse de la rentabilité du projet d'investissement de projet vise à déterminer si le projet initié par le promoteur est rentable, après une étude de viabilité assez encourageante de l'affaire. Dans cette optique, nous tenterons d'évaluer la viabilité du projet proposé par le promoteur en utilisant :

3.1. Les critères de la rentabilité financière d'un projet d'investissement

3.1.1. Tableau de l'investissement

Celui-ci est élaboré en fonction de la durée de réalisation de projet

TableauxN°09 : tableau de l'investissement (unité en DA)

Rubrique	COUT	Cout TOTAL
Frais préliminaires	20 000,00	60 834,79
Cotisation fonds de garantie		40 834,79
	0.00	0.00
Autres frais	20 000,00	20 00,00
Terrains	0.00	0.00
Equipement de production	3 801 968,47	3 801 968,47
Equipement locaux	3 801 968,47	3 801 968,47
Equipement importes	0.00	0.00
Cheptel	0.00	0.00
Matériels roulent	1533760.68	1533 760.68
Infrastructures	0.00	0.00
Aménagement	0.00	0.00
Outillages	0.00	0.00
Bureaux	0.00	0.00
Droit de douanes et taxes	0.00	0.00
Frais d'installation	0.00	0.00

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

Frais de transport	0.00	0.00
Montage et essais	0.00	0.00
Fonds de roulement	0.00	0.00
Assurances	159 190,25	159 190,25
autres	0.00	0.00
TOTAL	5 514 919,40	5 555 754,19

Source : tableau établie à partir des données de la banque (BADR)

3.1.2. Tableaux des amortissements

L'étude de la rentabilité se fasse sur cinq (05) ans, comme le montre le tableau suivant :

Tableaux N°10 : tableau d'amortissement (unité en DA)

N	B. A	Dotation	A.Net	VNC
2009	5396563,94	699115,94	699115,94	4697748
2010	5396563,94	699115,94	1398231,88	3998332, 06
2011	5396563,94	699115,94	2097347,82	3299216,12
2012	5396563,94	699115,94	2796463,76	2600100,18
2013	5396563,94	699115,94	3495579,7	1900984,24

Source : tableau réaliser par nous-même à partir des données de la banque (BADR)

- Les frais préliminaires sont amortissables sur 5ans soit : $100/5=20\%$
- Equipement de production est amortissable sur 10ans soit : $100/10=10\%$
- Matériel roulant est amortissable sur 5ans soit $100/5=20\%$
- Les taux d'amortissement appliques sont ceux de la durée de vie fiscal. La technique prévue pour l'élaboration de l'échéancier d'amortissement constant(linéaire).

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

3.1.3. Détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI)

La VRI correspond à la valeur des investissements à réaliser non totalement amortis.

Donc : $VRI = \text{investissement total} - \text{BFR} - \text{montant déjà amorti}$

$$= 5396563,94 - 0 - 3495579,7$$

$$\mathbf{VRI = 1900\ 984,24}$$

Donc : $VRI = VNC$

3.1.4. Bilan d'ouverture

Tableaux N°11 : bilan d'ouverture

BILAN D'OUVERTURE			
ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
		1-FONDS PROPRES	5 555 575,42
2-INVESTISSEMENT			
Frais préliminaires	60834,79		
Equipement de production	3 801 968,47		
Matériel roulant	1533 760,68		
Aménagement	0,00		
Autres	159 190,25		
4.creances		5-DETTES D'INVESTISSEMENT	
Caisse	0,00	Emprunts bancaires	3 889 027,94
		Autres emprunts (ANSEJ)	1 111 150,84
TOTAL	5 555 754,19	TOTAL	5 555 754,19

Source : tableaux établis à partir des données de la banque (BADR)

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

3.1.5. Détermination le besoin en fonds roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement représente un fond de démarrage, dans notre cas le BFR est égale à 0

3.1.6. Détermination de la capacité d'autofinancement (CAF)

On calcul la CAF à partir du résultat net comme suite :

$$\text{CAF} = \text{résultat net} + \text{amortissement}$$

Tableaux N°12 : calcul de la CAF (unité en DA)

	1	2	3	4	5
Resultat nett	1672 625,92	1849 375,95	2029 115,01	2213 113,46	2402 482,41
Amortissement	699 115,94	699 115,94	699 115,94	699 115,94	699 115,94
CAF	237 1741,86	2548 481,89	2728 230,95	2912 229,4	3101598,35

Source : tableau réaliser par nous-même à partir des données de la banque (BADR)

-On remarque que la capacite d'autofinancement de l'entreprise augmente chaque année, ce qui indique qu'elle se trouve dans une position financière et économique.

-l'entreprise peut assumer ses futures dépenses.

3.1.7. Détermination du tableau emploi/ressources

Ce tableau synthétise les revenus génères par le projet d'investissement.

TableauN°13 : tableau emploi/ressources

	0	1	2	3	4	5
CAF		2 371 741,86	2 548 491,89	2 728 230,95	2 912 229,40	3 101 598,35
VRi	-	-	-	-	-	1 900 984,24
BFR	0	0	0	0	0	0

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

Σressources (1)	0	2 371 741,86	2 548 491,89	2 728 230,95	2 912 229,40	5 002 582,59
I.I	5 555 759,19	-	-	-	-	-
ΔBFR	0	0	0	0	0	0
Σemploi (2)	5 555 759,19	0	0	0	0	0
CF (1)-(2)	-5 555 759,19	2 371 741,86	2 548 491,89	2 728 230,95	2 912 229,40	5 002 582,59
CF actualisé 8%	0	2196057,278	2184921,031	2165757,689	2140575,547	3404673,653
CF cumuler	0	2196057,278	4380978,309	6546735,998	8687311,545	12091985,2

Source : : tableau réaliser par nous-même à partir des données de la banque (BADR)

-à partir de ce tableau, on remarque que les cash-flows sont positifs et augmente d'une année a une autre.

Dans ce cas on peut dire que le projet est rentable.

3.2.les critères d'analyse de la rentabilité

Est des critères utilisés pour analyser la rentabilité de projet d'investissement tel que la valeur actuelle net, l'indice de profitabilité, délai de récupération et le taux de rentabilité interne.

3.2.1. La valeur actuelle nette (VAN)

$$VAN = \sum_{t=1}^n CF(1+i)^{-t} - I_0$$

$$VAN = 12091985,2 - 5555759,19$$

$$VAN = 6536226,01$$

- **Commentaire :**

La VAN > 0, elle est positive de 6536226,01 ce que veut dire que l'entreprise verse 5555759,19 et recevra en contrepartie 120985,2. Donc le projet est rentable.

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

3.2.2. Indice de profitabilité (IP)

Il se calcule comme suit

$$IP = VAN / I_0 + 1$$

$$IP = (536226,01 / 5555759,19) + 1$$

$$IP = 1,17 + 1 = 2,17 \text{ DA}$$

- **Commentaire :**

IP > 1, cela veut dire qu'il y a une création de valeur, donc pour chaque 1DA investi génère 1,17DA de profit, donc le projet est rentable.

3.2.3. Le délai de récupération de l'investissement (DRI)

Le délai de récupération nous permet de calculer le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial.

D'après le tableau des cash flows cumuler l'investissement initial est récupérer à la troisième année.

On a : 2eme Année < DRI < 3eme Année

$$\text{Donc : DRI} = (\text{investissement} - \text{cumule inférieur} / \text{cumule supérieur} - \text{cumule inférieur}) \times 12$$

$$\text{DRI} = (5555759,19 - 4380978,309 / 6546735,998 - 4380978,309) \times 12$$

$$\text{DRI} = 6,50$$

Donc le DRI = 2ans et 6mois et 15jrs

3.2.4. Le taux de rentabilité interne (TRI)

Le taux de rentabilité interne renvoi au pourcentage de rentabilisation du capital investi.

Tableau N°14 : tableau des propositions de TRI

	CF (1)-(2)	10%	30%	40%	50%
0	- 5 555 759,19				
1	2 371 741,86	2 156 128,96	1 824 416,82	1 694 101,33	1 581 161,24
2	2 548 491,89	2 106 191,64	1 507 983,37	1 300 250,96	1 132 663,06

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

3	2 728 230,95	2 049 760,29	1 241 798,34	994 253,26	808 364,73
4	2 912 229,40	1 989 091,87	1 019 652,46	758 077,21	575 255,19
5	5 002 582,59	3 106 210,20	1 347 340,94	930 152,35	658 776,31
Σ		11 407 382,97	6 941 191,92	5 676 835,11	4 756 220,53

Source : tableau et calcul réalisés par nos soins.

Le Tri est compris entre 40% et 50%

$$\text{Tri} = 40\% + ((121075,92 \times 10\%) / 920614,59)$$

$$\text{Tri} = 41,32\%$$

Le capital investi est donc rentabilisé à 41,32% par an, un taux largement supérieur au taux d'actualisation, ce qui démontre encore le degré de rentabilité du projet.

3.3. Le Financement bancaire du projet

Tableau N°15 : structure de l'investissement

Rubrique	COUT		Cout TOTAL
Frais préliminaires	10 000,00		92 354,34
Cotisation fonds de garantie			82 354,34
	0.00		0.00
Autres frais	10 000,00		10 00,00
Terrains	0.00		0.00
Equipement de production	3 860 638,00		3 860 638,00
Equipement locaux	3 860 638,00		3 860 638,00
Equipement importes	0.00		0.00
Cheptel	0.00		0.00
Matériels roulent	1 830 000,00		1 830 000,00
Infrastructures	0.00		0.00
Aménagement	0.00		0.00
Outils	0.00		0.00
Bureaux	0.00		0.00
Droit de douanes et taxes	0.00		0.00

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

Frais d'installation	0.00		0.00
Frais de transport	0.00		0.00
Montage et essais	0.00		0.00
Fonds de roulement	0.00		0.00
Assurances	149 453,00		149 453,00
autres	0.00		0.00
TOTAL	5 850 091,00		5 932 445,34

Source : tableaux établis à partir des données de la banque (BADR)

Tableau N°16 : Structure de financement

Rubrique	Taux participatif	Montant
Apport personnel	2%	118 648,91
Numéraires	0	0.00
Nature		0.00
Prêt ANSEJ	28%	1 661 084,69
Crédit bancaire	70%	4 152 711,73
TOTAL	100%	5 932 445,34

Source : tableaux établis à partir des données de la banque (BADR)

Tableau N°17 : tableau d'amortissement de crédit bancaire

Montant du crédit	3 921 635,00							
Durée	8							
Taux de crédit bancaire	7,00%							
Taux de bonification	80%							
Rubrique	Annee1	Annee2	Annee3	Annee4	Annee5	Annee6	Annee7	Annee8
Principal	0.00	0.00	0.00	784 327,00	784 327,00	784 327,00	784 327,00	784 327,00

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

Reste à rembourser	3 921 635,00	3 921 635,00	3 921 635,00	3 921 635,00	3 137 308,00	2 352 981,00	1 568 654,00	784 327,00
Intérêt bancaire	0.00	274 514,45	272 514,45	272 514,45	219 611,56	164 708,67	109 805,78	54 902,89
Intérêt bancaire bonifier	0.00	219 611,56	219 611,56	219 611,56	175 689,25	131 766,94	87 844,62	43 922,31
Intérêt à payer	0.00	54 902,89	54 902,89	54 902,56	43 922,31	32 941,73	21 961,16	10 980,58
Cotisation au FC	13725,72	13 725,72	13 725,72	13 725,72	10 980,58	8 235,43	5 490,29	2 745,14
Cotisation a versé	82354,34							

Source : tableaux établis à partir des données de la banque (BADR)

Tableau N°18 : tableau des amortissements du prêt non rémunère financement triangulaire

N°	Identifié	Échéance	Montant
1	0001603081	31/03/2020	166 108,00
2	0001603082	30/09/2020	166 108,00
3	0001603083	31/03/2021	166 108,00
4	0001603084	30/09/2021	166 108,00
5	0001603085	31/03/2022	166 108,00
6	0001603086	30/09/2022	166 108,00
7	0001603087	31/03/2023	166 108,00
8	0001603088	30/09/2023	166 108,00
9	0001603089	31/03/2024	166 108,00
10	0001603090	30/09/2024	166 113,00

Source : tableaux établis à partir des données de la banque (BADR)

➤ **Conditions particulières du prêt non rémunère (PNR)**

Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement

Montant de prêt :1661085,00

Période d'utilisation :1annee et 30jours

Durée de remboursement 05ans à compter de la dernière échéance bancaire

Numéro du compte de remboursement du prêt : compte :

Garantie :

- Gage du matériel roulant en 2ans rang
- Nantissement des équipements en 2eme rang
- Billets à ordre.

Conclusion

Dans ce dernier chapitre, nous présentons une synthèse de l'ensemble du travail effectuée lors de l'examen du dossier traité lors de notre stage pratique en banque. D'après l'analyse de viabilité et de rentabilité, ainsi que l'évaluation complète des critères concernant l'étude des dossiers de financement de projets, ce dernier a été considéré comme rentable, car il génère des ressources adéquates pour couvrir les dépenses.

Conclusion générale

Dans notre travail, nous avons tenté de développer la notion de l'étude de la faisabilité et rentabilité du projet d'investissement, en premiers lieu, nous avons constaté que L'investissement est crucial pour toute entreprise afin de prospérer et de réaliser des bénéfices, car c'est ce qui alimente la croissance, en investissement, une entreprise améliore grandement sa productivité pour rester compétitive dans un marché concurrentiel, la décision d'investissement est essentielle pour assurer la pérennité de la croissance de l'entreprise.

L'étude d'un projet d'investissement implique l'étude de marché cible à travers une étude technico-économique, ainsi que l'évaluation de la rentabilité financière du projet pour déterminer sa capacité à générer des bénéfices pour l'entreprise. Par conséquent, l'entreprise doit opter pour le mode de financement le plus adapté avoir réalisé une analyse approfondie et déterminé le budget requis pour l'investissement.

Notre stage pratique, fait au sein de la banque BADR porte sur l'étude de la rentabilité et faisabilité d'un projet d'investissement, au début de notre travail nous avons d'abord commencé par regrouper les données au sein de la banque, nous avons procédé au calcul de plusieurs agrèges pour la période de 2009-2013 et à leur interprétation, par la suite, nous avons consolidé les informations relatives au projet d'investissement et appliqué divers critères d'évaluation pour en déduire la faisabilité, la viabilité et la rentabilité du projet. Les calculs des ratios de rentabilité financière et de rentabilité économique confirment la validité du projet.

L'étude de la faisabilité et de la rentabilité pour l'ouverture d'un abattoir et d'une installation de découpe de volaille à **Melbou** démontre une réponse stratégique aux besoins des boucheries de Bejaia, confrontées à des défis logistiques et financiers en raison de l'absence d'abattage local. La nouvelle infrastructure modernisée offrira une solution centralisée pour l'abattage et la découpe améliorant ainsi la chaîne d'approvisionnement en viande fraîche et de qualité, réduisant les coûts, et augmentant l'efficacité opérationnelle.

L'analyse technique souligne l'importance de l'emplacement, le respect des normes sanitaires et environnementales, ainsi que les besoins en équipements modernes et en personnel qualifié. L'étude économique confirme la viabilité du projet en évaluant son impact positif sur l'économie locale, la création d'emplois, et la sécurité alimentaire, tout en identifiant les défis potentiels à surmonter pour garantir son succès.

Les résultats des indicateurs calculés montrent que le projet réalisé par l'entreprise SNC RIFF VOLLAILLES KHLIFA et CIF est rentable. Cette rentabilité est confirmée par plusieurs critères principaux : la VAN, qui est positif et s'élève à 6536226,01DA, l'indice de la profitabilité (IP), qui est de 2,17DA, le délai de récupération capital investi (DRA), qui est 6,50 et le délai de récupération interne (DRI), qui est 2ans, 6mois et 15jours, et un TRI de 41,32% supérieure au taux d'actualisation. Les raisons de rentabilité calculées pour le projet montrent une croissance, indiquant ainsi que le projet est rentable.

L'entreprise SNC RIFF VOLAILLES KHLIFA et RIF sollicite un prêt bancaire couvrant 70% du montant total nécessaire pour leur projet d'investissement parallèlement, ils comptent sur le soutien de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ), qui contribuerait à hauteur de 20% du projet. Ce prêt est avantageux et bénéfique vu à contribution (financement par l'emprunt) à améliorer la rentabilité du projet.

Nous avons conclu que la décision de mettre en place ce projet est une bonne décision pour l'entreprise, permettant ainsi d'augmenter sa rentabilité et sa compétitivité sur le marché local. L'étude de la faisabilité et de la rentabilité réalisée pour le cas de la société SNCR RIFF VOLLAILLES KHLIFA et RIF, sous l'égide de la banque BADR Bejaia, a démontré que le projet est rentable. Les critères d'évaluation incluent le financement bancaire, une valeur actuelle nette positive, l'entreprise doit rester vigilante et proactive face à l'émergence de nouveaux concurrents pour maintenir sa position sur le marché.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- A. BOUGHABA « analyse et évaluation de projet », Ed BERTI, paris, 1998.P26
- BANCAL. F, RICHARD. A, « le choix de l'investissement, Edition Economie, Paris ,2002, p21.
- BERANLARD J-P ; « droit du crédit » : 4eme édition AENGDE, Paris, P 1997, P 189.
- BOUGHABA. A, Analyse et évaluation de projet, éd Berti, Alger, 2005.P158
- BOUYACOUB. F « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah Edition. Alger 2000.
- CID BENAIBOUCHE.M, la comptabilité des sociétés édition OPU, ALGER,2008, p57.
- CHAMBOST.I, et CUYAMBERE.T « gestion financière ; 4eme Edition, Dunod, paris, 2008, P379
- houdayer.r. « évaluation financières des projet » Edition, paris 1999.p13
- Jacky.köehl. « Les choix d'investissement », ED Dunod, Paris 2003, p11
- J. BARREAU et JACQUELINE.D « gestion financière » Edition Dunod, 15eme Edition, paris, 2006, P378
- J. DELAHAYE.F. DELAHAYE, finance dentreprise,2eme Édition, Dunod, paris,2009, p283
- KOTLER. DUBOIS « marketing management », Edition nouveaux horizons,11eme Edition, paris,2003, P12,34
- LASARY « évaluation et financement de projet » Ed, distribution, el dar el outhmania, 2007, p45
- LUC.BERNET. R « principe de technique bancaire » ;25eme Édition, Dunod, paris, 2008, p 342.
- R. HOUDAYER, « évaluation financier des projets » Ed. Economica, paris, 1999.p46-47
- SADAOUI, KHALED, model de decision a court Terme, edition BLED, Alger, 2003, P88.
- THIERRY D « Droit bancaire), Edition Dalloz, Paris, 2007, P50.

Site internet

-[https://www.journal du net.fr](https://www.journal-du-net.fr).

-www.algerie -eco.com

-www.BADR-bank.dz.

-OUADA.Y « financement bancaire, les crédits bancaires a moyen terme » 2011,
in.www.ouadayazid.org.com

Les mémoires

-Mémoire fin de cycle « évaluation d'un projet d'investissement cas pratique CEVITAL » I.
HAMMOU ; K. NASSIM ;2020-2021.

Textes et règlement

-La loi 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit

-L'article 407 du code de commerce algérien.

-L'article 664 de code civil

-Le code civil droit d'affectation article 937

-L'ordonnance n 2021 -1192 du 15 septembre 2021 a reforme le droit des sûretés

Conformément à l'article 37 de l'ordonnance n 2021 -1192 du 15 septembre 2021, ces
dispositions entrent en vigueur le 1ere janvier 2022

-Décision règlementaire d'approbation, N°9o/90 du 30/07/2009, la banque de la BADR

-Décision règlementaire d'approbation, N°9o/90 du 30/07/2009, la banque de la BADR
Document interne de la BADR.

Cour

-Mr. Medkour, L3 entreprenariat « financement des entreprise »

Les articles

-Aurélien Bande, Docteur en droit prive 12 aouts, 2022

-Dalila Khalifa, les sûretés dans le droit positif algérien, 17 novembre 2014, p4



TABLE DES MATIERES

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES FIGURES	9
Introduction générale	1
Chapitre I : les notions de bas sur les projets d'investissement.....	3
SECTION01 : généralités sur les projets d'investissement.....	3
1.1 Définition d'investissement	3
1.1.1. Selon les économistes.....	3
1.1.2. Selon les comptables	3
1.1.3. Selon les financières	4
1.2. Typologie des investissements	4
1.2.1. Par leur nature.....	4
1.2.1.1. Les investissements corporels.....	4
1.2.1.2. Les investissements incorporels	4
1.2.1.3.les investissements financiers	4
1.2.2. Par leur objectif	5
1.2.2.1. De productivité	5
1.2.2.2.de remplacement	5
1.2.2.3. Stratégiques.....	5
1.2.2.4.de capacité	6
1.2.3. Par leur durée.....	6
1.2.3.1. Les investissements à court terme	6
1.2.3.2. Les investissements à moyen terme	6
1.2.3.3. Les investissements à long terme	6
1.3. Définitions d'un projet d'investissement.....	7
1.3.1. Les objectifs d'un projet d'investissement.....	7
1.3.1.1.les objectifs stratégiques.....	8
1.3.1.2. Objectifs opérationnels.....	8
1.3.2.les caractéristiques d'un projet d'investissement.....	8
1.3.2.1. Le capitale investi(I)	8
1.3.2.2. La valeur résiduelle	8
1.3.2.3.la durée de vie du projet.....	9
1.3.2.4. les flux nets de trésorerie (cash flows)	9
1.3.3. Les risques d'un projet d'investissement.....	10

1.3.3.1. Typologiques des risques d'un projet d'investissement	10
1. 3.4. La notion d'amortissement	11
1.3.4.1. L'amortissement linéaire	12
1.3.4.2. L'amortissement dégressif	12
Section02 : Le financement des projets d'investissement	13
2.1.les sources de financement d'un projet d'investissement	13
2.1.1. Le financement interne.....	13
2.1.1.1 L'autofinancement	13
2.1.2. Le financement externe.....	14
2.1.2.1. Le financement bancaire	14
2.1.2.2. Les crédits d'investissement.....	15
1. Les crédits classiques	15
2. le crédits bail (leasing).....	16
2.1.3. Le financement par l'Etat.....	17
2.1.3.1. Les crédits à l'emploi des jeunes « ANSEJ » actuellement appelée ANADE	17
2.1.3.2. Agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM).....	18
2.1.3.3. La caisse nationale d'assurance -crédit (CNAC).....	19
2.1.3.4. Agence national de développement de l'investissement (ANDI)	19
2.2 Les garanties bancaires	20
2.2.1.les garanties réelles	20
2.2.2. Les garanties personnelles.....	21
Conclusion.....	23
Chapitre II : le montage d'un dossier de crédits d'investissement	24
Section01 : le processus de demande d'un crédit d'investissement	24
1.1. Demande d'étude d'un dossier de crédit d'investissement	24
1.1.1. La collecte des données	24
1.1.2.la demande de crédit.....	24
1.1.3. Document administration et juridique	25
1.1.4. Document comptable et fiscal.....	25
1.1.5. Document économique et financière	25
1.2. Demande d'étude d'un dossier de L'ANSEJ	25
1.3. L'étude techno-économique du projet d'investissement.....	26
1.3.1. Présentation du promoteur.....	26
1.3.2. L'identification du projet.....	27
1.3.3. L'étude de marche	28
1.3.4 étude commerciale	29

1.3.5. Étude technique de projet	30
1.3.6. Etude économique.....	31
1.3.7. Étude sociale	31
Section02 : évaluation de la rentabilité d'un projet d'investissement.....	31
2.1.les méthodes d'évaluation d'un projet d'investissement.....	31
2.1.1. L'évaluation financières	32
2.1.2. Les critères de la rentabilité financière d'un projet d'investissement.....	33
2.1.2.1. La détermination des flux de trésorerie.....	33
a. Elaboration de l'échéance des investissements.....	33
b. élaboration de l'échéance des amortissements.....	34
c. détermination de la valeur résiduelle de l'investissement (VRI)	34
d.determinatioin le besoin de fonds de roulement (BFR)	35
e. Elaboration du tableau des comptes de résultats annuelles (TCR)	35
f. Elaboration de tableaux emplois et ressource :.....	36
g. les flux nets de trésorerie (cash flows)	37
2.1.3. Les critères d'analyse de la rentabilité.....	38
Conclusion	41
Chapitre III : étude de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement. Cas de la BADR, Agence 366 AOKAS.	42
Section01 : présentation de la banque BADR Bejaia.....	42
1.1. Histoire de la BADR.....	42
1.2.les mission de la BADR.....	43
1.3. L'organigramme de la BADR.....	44
1.4. Présentation de l'agence locale d'exploitation AOKAS « ALE366 ».....	45
1.5. La Direction de l'agence.....	46
1.5.1. Le FrontOffice	47
1.5.2. Le Back-office.....	52
Section02 : étude de la faisabilité d'un projet d'investissement de la réalisation d'un abattoir industriel de viande blanche	57
2.1. Identification de l'entreprise et du promoteur	58
2.2 présentations de projet	59
2.3. Étude du marché	59
2.4. Étude commerciale	59
2.5. Étude technique	60
2.6. Étude économique	60
Section03 : étude de la rentabilité d'un projet d'investissement.....	61

3.1. Les critères de la rentabilité financière d'un projet d'investissement.....	61
3.1.1. Tableau de l'investissement	61
3.1.2. Tableaux des amortissements	62
3.1.3. Détermination de la valeur résiduelle des investissement (VRI).....	63
3.1.4. Bilan d'ouverture	63
3.1.5. Détermination le besoin en fonds roulement (BFR)	64
3.1.6. Détermination de la capacité d'autofinancement (CAF).....	64
3.1.7. Détermination du tableau emploi/ressources	64
3.2.les critères d'analyse de la rentabilité	65
3.2.1. La valeur actuelle nette (VAN)	65
3.2.2. Indice de profitabilité (IP).....	66
3.2.3. Le délai de récupération de l'investissement (DRI)	66
3.2.4. Le taux de rentabilité interne (TRI)	66
3.3. Le Financement bancaire du projet.....	67
Conclusion	70
Conclusion générale.....	71
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	

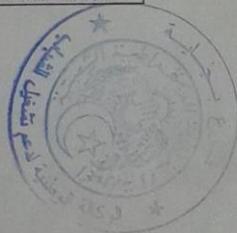
ANNEXES

M. ENTREPRISE : ABBATOIR
 PROMOTEUR : KHELIFA ABDERZAK ET MAUCHE FOUDEL
 LOCALISATION : MELBOU



(D) TCR PREVISIONNELS

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE4	ANNEE 5
Ventes marchandises					
Marchandises consommées					
Marge brute	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production vendue	6 000 000,00	6 300 000,00	6 615 000,00	6 945 750,00	7 293 037,50
Prestations fournies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matière et fournitures consom,	1 500 000,00	1 575 000,00	1 653 750,00	1 736 437,50	1 823 259,38
Services	225 000,00	233 000,00	241 000,00	249 000,00	257 000,00
Transport	0,00	2 000,00	4 000,00	6 000,00	8 000,00
Loyers charges locatives	100 000,00	102 000,00	104 000,00	106 000,00	108 000,00
Entretien et réparation	100 000,00	102 000,00	104 000,00	106 000,00	108 000,00
Autre service	25 000,00	27 000,00	29 000,00	31 000,00	33 000,00
Valeur ajoutée	4 275 000,00	4 492 000,00	4 720 250,00	4 960 312,50	5 212 778,13
Frais de personnel	720 000,00	734 400,00	749 088,00	764 069,76	779 351,16
Frais divers	60 834,79	62 051,49	63 292,52	64 558,37	65 849,54
Frais Préliminaires	20 000,00	19 000,00	18 050,00	17 147,50	16 290,13
Cotisation Fonds de Garantie	40 834,79	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	120 000,00	126 000,00	132 300,00	138 915,00	145 860,75
Versement forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TAP	120 000,00	126 000,00	132 300,00	138 915,00	145 860,75
Droit de douanes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurances	159 190,25	127 352,20	101 881,76	81 505,41	65 204,33
Frais financiers	126 393,41	101 114,73	75 836,04	50 557,36	25 278,68
Amortissements	699 115,94	699 115,94	699 115,94	699 115,94	699 115,94
Charges d'exploitation	1 885 534,39	1 850 034,36	1 821 514,27	1 798 721,84	1 780 660,39
RBE	2 389 465,61	2 641 965,64	2 898 735,73	3 161 590,66	3 432 117,73
IBS	716 839,68	792 589,69	869 620,72	948 477,20	1 029 635,32
R.net d'exploitation	1 672 625,92	1 849 375,95	2 029 115,01	2 213 113,46	2 402 482,41
Cash flow net	2 371 741,87	2 548 491,89	2 728 230,96	2 912 229,40	3 101 598,36
Cash flow cumulés	2 371 741,87	4 920 233,76	7 648 464,71	10 560 694,12	13 662 292,47
Cash flow actualisés	2 196 057,28	2 184 921,03	2 165 757,69	2 140 575,55	2 110 895,72
Montant défiscalisation	836 839,68	918 589,69	1 001 920,72		
Total défiscalisation	2 757 350,10				
VAN	5 242 453,09				



BILAN PREVISIONNEL SUR 5 ANS.

ACTIF	1er année			2 eme année			3 eme Année		
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
Frais Préliminaires	60 834,79	12 166,96	48 667,83	48 667,83	12 166,96	36 500,88	36 500,88	12 166,96	24 333,92
Equipements	5 335 729,15	686 948,98	4 648 780,17	4 648 780,17	686 948,98	3 961 831,18	3 961 831,18	686 948,98	3 274 882,20
Equipement de Production	3 801 968,47	380 196,85	3 421 771,62	3 421 771,62	380 196,85	3 041 574,78	3 041 574,78	380 196,85	2 661 377,93
Equipements Roulant	1 533 760,68	306 752,14	1 227 008,54	1 227 008,54	306 752,14	920 256,41	920 256,41	306 752,14	613 504,27
Aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	159 190,25	0,00	159 190,25	127 352,20	0,00	127 352,20	101 881,76	0,00	101 881,76
3-STOCKS									
Matières et Fournil			2 371 741,87			2 628 992,50			2 730 041,92
4-CREANCES			711 522,56			788 697,75			819 012,57
la caisse			1 660 219,31			1 840 294,75			1 911 029,34
Banque			7 228 390,12			6 627 324,56			6 029 258,03
TOTAL			555 575,42			555 575,42			555 575,42
PASSIF									
1- FONDS PROPRES									
Resultat en Inst.D affect.									
5- DETTES D'INVESTISS			3 889 027,94			3 111 222,35			2 333 416,76
Emprunts bancaires			1 111 150,84			1 111 150,84			1 111 150,84
Autres emprunts (ANSEJ)									
Autres fournisseurs									
Dettes à court terme			0,00			0,00			0,00
Dettes exploitation			0,00			0,00			0,00
Dettes d'exploitation			1 672 625,92			1 849 375,95			2 029 115,01
RESULTATS			7 228 390,12			6 627 324,56			6 029 258,03
TOTAL									

M. ENTREPREISE :
 PROMOTEUR :
 LOCALISATION :

ABBATOR
 KHELIFA ABDERZAK ET MAOUICHE FOUDEL
 MELBOU



ACTIF	4 ème année			5 ème Année		
	BRUT	AMORTI	NET	BRUT	AMORTI	NET
Frais Préliminaires	24.333,92	12.166,96	12.166,96	12.166,96	12.166,96	0,00
Equipements	5.335.729,15	686.948,98	2.587.933,22	2.587.933,22	686.948,98	1.900.984,24
Equipement de Production	2.661.377,93	380.196,85	2.281.181,08	2.281.181,08	380.196,85	1.900.984,24
Equipements Roulant	613.504,27	306.752,14	306.752,14	306.752,14	306.752,14	0,00
Aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	81.505,41	0,00	81.505,41	65.204,33	0,00	65.204,33
3-STOCKS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matieres et Fournit						
4- CREANCES			2.835.350,72			2.946.030,02
la caisse			850.605,21			883.809,01
Banque			198.4745,501			2.062.221,02
T O T A L			5.435.450,89			4.847.014,26
PASSIF						
1- FONDS PROPRES			555.575,42			555.575,42
Resultat en inst.D affect:						
5- DETTES D'INVESTISS						
Emprunts bancaires			1.555.611,17			777.805,59
Autres emprunts (ANSEU)			1.111.150,84			1.111.150,84
Dettes fournisseurs						
Dettes a court terme			0,00			0,00
Débetion pour compte			0,00			0,00
Dettes d'exploitation			2.213.113,46			2.402.482,41
RESULTATS			5.435.450,89			4.847.014,26
T O T A L						

M. ENTREPRISE : ABBATOIR
 PROMOTEUR : KHELIFA ABDERZAK ET MAOUCHE FOUDEL
 LOCALISATION : MELBOU





SPA AMIMER ENERGIE ©

FACTURE

DATE : 14 septembre 2011
N° FACTURE 11/FV/0212

CLIENT : C12753
SNC RIFF VOLAILLES ABATTOIR INDUSTRIELLE
MELBOU BEJAIA

RC N°: 07 B 0185700
ID Fisc: 000706419031630
N° Art:

DESCRIPTION	Qté	Prix Unitaire HT	MONTANT HT
Groupe électrogène de puissance 60 KVA de marque AMIMER ENERGIE, sur skid, à démarrage et arrêt automatique, capoté insonorisé, équipé de : * Moteur diesel, refroidi à eau, 1500 tr/min; * Génératrice triphasée, 400/230 V, 50 Hz; * Armoire de commande automatique y compris inverseur normal / secours.	1	1 142 000,00	1 142 000,00
TOTAL HORS TAXES			1 142 000,00
			exonérée
TOTAL HORS TAXES			1 142 000,00

Arrêtée, la présente facture s'élève en HT à la somme de:
Un million cent quarante deux mille dinars .

ACCUSE DE RECEPTION:

جمعه بوخداامي

المدير العام



S.P.A au capital de 1 000 456 500 00 DA
B.P 98 - Seddouk - 06500 - W. Bejaia - ALGERIE
Tél : 034 32 31 48/49/52/53 Fax : 034 32 31 35
E-mail : contact@amimer.com Site web : www.amimer.com
R.C.N° 97 / B / 0182127-06/00 Id.fiscal : 099306260065918 N° Article : 0626 008 07 10
N° de compte Bancaire 021.00502.1130000135 /44 SGA Agence N° 502 Akbou

ALDIP SARL

ALGERIENNE DE DISTRIBUTION IMPORTATION ET PRODUCTION

Adresse: 5, Rue la colombiere, BP33
Akkid abbes Ain el turek ORAN

Tel: 041 44 39 29

Fax: 041 44 13 97

N° Registre C.: 099 B 0103494

Matricule Fiscal: 09993 1010349463

Article d'imposition: 31096354021

Agences Bancaires: STE GLE USTO: 021001021130009
: 600/88

: CAPITAL SOC 40.000.000DA

Client: SNC RIFF VOLAILLES KHLIFA ET CIE

MELBOU BEJAJA
N° Reg. Commerce : 0185700 B 07
N° Immat. Fiscal : 0007 0641 9031 690
Article d'imposition :

FACTURE N° 0017/12

Bon de Commande

N° :

DATE :

DATE : 31/01/2012

Réf.	Désignation	TVA	Qté	U	Prix U.	Montant H.T
0637	PLUMEUSE 500 STD	0	4		88 400,00	353 600,00

Réglé par : Chèque.

CHEQUE 0251820 BADR
FRANCHISE DE TAXE 0831336

Taux	Base	T.V.A
14%	0,00	0,00
21%	0,00	0,00
17%	0,00	0,00
7%	0,00	0,00

Total H.T.	353 600,00 DA
Total T.V.A.	0,00 DA
Total T.T.C.	353 600,00 DA

La présente facture est arrêtée à la somme de:

TROIS CENT CINQUANTE TROIS MILLE SIX CENTS DINAR(S) ET 0 CENTIME(S)

SARL ALDIP
IMPORT-EXPORT
05, Rue de la Colombière, Akkid Abbes
Ain El Turek Oran
Tél. : 1 44 39 23 11 fax: 041 44 13 97

ALDIP SARL

ALGERIENNE DE DISTRIBUTION IMPORTATION ET PRODUCTION

Adresse: 5, Rue la colombiere, BP33

Akkid abbes Ain el turck ORAN

Tel: 041 44 39 29

Fax: 041 44 15 97

N° Registre C.: 099 B 0103494

Matricule Fiscal: 09993 1010349463

Article d'imposition: 31096354021

Agences Bancaires: STE GLE USTO: 021001021130009
: 600/88

: CAPITAL SOC 40.000.000DA

Client: SNC RIFF VOLAILLES KHLIFA ET CIE

MELBOU BEJAIA

N° Reg. Commerce: 0185700 B 07

N° Immat. Fiscal: 0007 0641 9031 690

Article d'imposition:

FACTURE N° 0016/12

Bon de Commande

N° :

DATE :

DATE : 31/01/2012

Réf.	Désignation	TVA	Qté	U	Prix U.	Montant H.T
0195	MACHINE SOUS VIDE	0	1		1 500 000,00	1 500 000,00

Réglé par : Chèque.

CHEQUE 0251821 BADR

FRANCHISE DE TAXE 0831337

Taux	Base	T.V.A
14%	0,00	0,00
21%	0,00	0,00
17%	0,00	0,00
7%	0,00	0,00

Total H.T. 1 500 000,00 DA

Total T.V.A. 0,00 DA

Total T.T.C. 1 500 000,00 DA

La présente facture est arrêtée à la somme de:

UN MILLION CINQ CENTS MILLE DINAR(S) ET 0 CENTIME(S).

SARL ALDIP
IMPORT-EXPORT
05, Rue de la Colombière Akkid Abbes
Ain El Turck ORAN
Tél: 041 44 3929 / Fax: 041 44 15 97



CONSESSIONNAIRE VEHICULES

Gare routière du Caroubier
Hussein-Dey Alger
16008

Kia Motors Algérie S.A.R.L

CAPITAL SOCIAL: 467.850.000,00 DA
N° IDENT.FISC. : 099916001051519
N° R.C. : 99 B 0010515
N° ARTICLE : 16179420356
CODE ACTIVITE : 410316
Téléphone : 021 49 74 19 à 22
Fax : 021 49 73 59

Doit :

CL044679
SNC RIFF VOLAILLES KHELIFA ET GIE

BEJAIA

TEL : 0550 158 260 FAX:

R.C N°:

LF. N°:

A.N.P. N°:

Facture

NUMERO	DATE	REFERENCE
M1207312	07/08/12	ANSEJ

CONTACT: KHALFI

09006 ENG SOUALIL & FILS

Référence	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Remise	Montant H.T
KXCSJX71AC7592139	K2700 FRIGO AVEC PORTE LATERALE AC	1	1 620 000,00	0,00	1 620 000,00

Code	Base	Taux	Montant
Tva	1 620 000	0,00%	0,00
Transact			300 000,00
Total			300 000,00

Total H.T.	T.V.A.	Taxe Véhicule	TIMBRE	TOTAL T.T.C.
1 620 000,00	0,00			1 620 000,00

Un million neuf cent vingt mille Dinars

Total Acompte 1 920 000,00 Reste à Payer 0,00
Total Echeance 0,00

Cond. règlement : 05/09/11 Chèque BADR N°0065143 570 000,00
14/03/12 Chèque BADR N°0251893 1 350 000,00

PAYABLE PAR CHEQUE OU VIREMENT BANCAIRE AU

NOM DE KIA MOTORS ALGERIE AU COMPTE :

BADR BIRKHADEM N° : 003 00638 300 411 3000 77

BADR EL HARRACH N° : 003 00635 301 907 3000 90

BNA OUED S'IMAR N° : 001 00634 03003 00224 39

BNP ROUBA N° : 02700 7060 000 057 001 13

SOCIETE GENERALE N° : 021 0000 1113 0060072 63

LE COMMERCIAL,

Résumé

La décision d'investir est essentielle car elle engagera l'entreprise sur une longue période.

Il s'agit de dépense des sommes importantes à court terme en prévision de bénéfices futurs.

Durant mon stage au sein de l'agence AOKAS de la banque BADR j'ai réalisé une étude approfondie de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement. Cette analyse a été effectuée en compilant et en analysant des données pertinentes, afin de calculer des indicateurs tels que la VAN, TRI, IP et le DRI, des critères ont été examinés pour évaluer la rentabilité d'un projet.

A partir de l'étude de la faisabilité et rentabilité d'un projet d'investissement ainsi que l'application des différents critères, nous avons constaté que le projet est rentable et permet de créer la richesse pour l'entreprise.

Mots clés : investissement, projet, faisabilité, viabilité, critères de rentabilité, VAN, IP, DRI, TRI, BADR.

Abstract

The decision to invest is essential because it will commit the company for a long period.

This involves spending significant amounts of money in the short term in forecasting future profits.

During my internship at the AOKAS agency of the BADR bank, I carried out an in-depth study of the feasibility and profitability of an investment project. This analysis was carried out by compiling and analyzing relevant data, in order to calculate indicators such as VAN, TRI, IP, and DRI. These criteria were examined to assess the viability and profitability of the project, from the study of the feasibility and profitability of a project investment as well as the application of different criteria, we found that the project is profitable and helps create wealth for the company.

Key words: investment, project, feasibility, viability, profitability criteria, VAN, IP, TRI, DRI, BADR.